

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[séance plénière du 20/12/2018]

séance plénière du 20/12/2018

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 21 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 5 du 18 janvier 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Mme Valérie Alonzo, M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Henri Bresler, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Guillaume Nahon, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-François Legaret, M. Thierry Paquot.

séance plénière du 20/12/2018

ORDRE DU JOUR

PERMIS

11B, rue de Vézelay (08 ^e arr.).....	4
5, rue de Reuilly (12 ^e arr.).....	7
18-20, rue d'Aligre et 9-11, place d'Aligre (12 ^e arr.).....	9
9, passage du Cheval-Blanc (11 ^e arr.).....	13
5, rue Bachaumont (02 ^e arr.).....	17
128, rue du Faubourg-Saint-Honoré (08 ^e arr.).....	20
60, rue Notre-Dame-de-Nazareth (03 ^e arr.).....	24
19, quai de Montebello et 18, rue de la Bûcherie (05 ^e arr.).....	27
29, rue du Faubourg-Saint-Martin (10 ^e arr.).....	30
1, place du parvis Notre-Dame (04 ^e arr.).....	33

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

119-123, avenue du Général Michel Bizot et 15-17, rue Messidor (12 ^e arr.).....	38
64, avenue Parmentier et 2-4, rue Léchevin (11 ^e arr.).....	41

SUIVI DE VŒU

60, rue Jouffroy d'Abbans (17 ^e arr.).....	45
---	----

[11B, rue de Vézelay (08^e arr.)]

Restructuration de la médiathèque Gustave Mahler

Pétitionnaire : Mme DAVEZAC Axelle

FONDATION DE France

PC 075 108 18V 0036

Dossier déposé le 26/07/2018

Fin du délai d'instruction le 12/03/2019

« Réhabilitation d'un bâtiment de 4 étages sur sous-sol d'habitation et Médiathèque Musicale avec changement de destination d'habitation en espace culturel aux 2^e et 3^e étages, création d'une verrière après démolition de toitures-terrasses aux 3^e et 4^e étages en vue du prolongement de l'escalier principal, modification de trémies d'ascenseur, création de trémies d'escalier de secours aux 1^{er} et 2^e étages, fermeture d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée du Pavillon, remplacement des fenêtres de toit,

ravalement des façades, suppression des barreaux de sécurité aux fenêtres sur rue et cour, création d'un plancher technique au 3^e étage sur courette, modification de la façade avec création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite à rez-de-chaussée et condamnation d'une fenêtre au 1^{er} étage sur cour.

SHON supprimée : 44 m² ; SHON créée : 45 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

La rue de Vézelay, établie parallèlement au boulevard Malesherbes et reliant la rue de Monceau (ancienne rue Valois-du-Roule) à la rue de Lisbonne, a été ouverte en 1863.

Sa partie basse remplace un ancien passage créé dans les années 1770 sur un terrain appartenant au trésorier général de l'Artillerie et du Génie, Louis-Guillaume Bouret de Vézelay (1733-1810) et qui desservait, sous la Restauration, un grand entrepôt de charbon. Un couvent de Barnabites fut construit sous le Second Empire à l'angle de la rue de Monceaux et de la rue Vézelay. Fermé en 1880, à la suite de la loi sur l'expulsion des congrégations, il a été remplacé par un immeuble construit par l'architecte Jules Reboul principalement connu pour avoir élevé l'hôtel Potocki, aujourd'hui siège de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, dans la partie haute de l'avenue de Friedland.

La parcelle du 11 bis, rue de Vézelay, qui occupait l'angle ouest de l'ancien passage Vézelay et de la rue de Hambourg (en partie supprimée par la suite), fut vendue par la ville de Paris, en 1867, au vicomte de Dampmartin, à charge pour celui-ci de construire un hôtel particulier dans un délai de dix-huit mois et de financer l'établissement du trottoir et de la chaussée au droit de la construction. L'ensemble

montre un goût prononcé pour le décor dix-huitième sans que l'on sache à quelles dates précises furent installés les décors encore en place : chutes ornementales en entourage de baies et garde-corps galbés des balcons à l'extérieur; serrurerie de la porte du grand vestibule, salons des miroirs avec guirlandes rapportées sur le vitrage et treillages d'applique également ornés en intérieur. L'hôtel a été occupé à partir de 1884 par la fille du premier propriétaire devenue par son mariage Princesse de Broglie, puis vendu en 1899. Il est occupé depuis 1985 par la médiathèque musicale Gustave Mahler mais a conservé, jusqu'à une date récente, une partie privée établie sur deux niveaux. Depuis le passage d'entrée, sur lequel ouvre, à gauche, le hall précédé de quelques marches, on accède à une cour intérieure pavée qui distribue un pavillon bas et une petite maison de deux étages.

L'occupant des appartements étant décédé, la médiathèque prévoit d'occuper tous les niveaux en y déployant de nouvelles salles dont l'une, au premier étage, permettra



Extrait du P.L.U.



Détail d'une baie et de son décor en façade.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle du passage d'entrée.



Vue actuelle de la cour intérieure depuis le fond de parcelle. À droite, le pavillon bas.



Vue actuelle de la porte qui ouvre sur le hall. Au fond, l'escalier principal.

l'organisation de concerts. L'organisation du rez-de-chaussée sera modifiée, offrant un vaste espace d'accueil côté cour, et les anciens appartements seront entièrement restructurés. Le porche d'entrée sera transformé en « foyer extérieur » équipé de vitrines. Il sera aménagé pour mener les visiteurs au niveau de l'entrée du grand hall et permettre aux personnes à mobilité réduite d'arriver dans la cour où une rampe donnant accès à l'arrière du bâtiment sera construite.

DISCUSSION

Plusieurs membres critiquent le projet de transformation de l'entrée de l'immeuble (ancien passage cocher de l'hôtel particulier) prévoyant l'installation d'un sas côté rue, la suppression des trottoirs latéraux et la mise en place de vitrines murales de part et d'autre de l'escalier d'accès à l'hôtel. Certains penchent pour une solution réversible qui ne dénaturerait pas le lieu. Un autre membre regrette l'aménagement d'une double rampe d'accessibilité et pense qu'une solution plus discrète est possible (installation d'un

monte handicapés ou d'une rampe côté cour).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier occupé par de la médiathèque musicale Mahler.

La Commission demande que la présentation actuelle de l'ancien passage-cocher, conservé dans son authenticité et particulièrement soigné dans son décor, ne soit pas modifiée. Elle juge inappropriées la suppression des trottoirs et l'installation de vitrines d'applique qui dénatureraient gravement la séquence et réclame qu'un autre dispositif d'accès PMR qui, contrairement à celui projeté, n'impacte pas le lieu, soit proposé.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/VI/1441.
- Archives de Paris : DQ¹⁸ 560 ; DQ¹⁸ 1356.

[5, rue de Reuilly (12^e arr.)]

Surélévation d'une maison du faubourg Saint-Antoine

Pétitionnaire : M. MIJATOVIC Dimitri

PC 075 112 18 V 0036

Dossier déposé le 24/08/2018

Fin du délai d'instruction le 18/02/2019

« Surélévation d'un niveau d'un bâtiment R+4 à usage d'habitation et de commerce au rez-de-chaussée avec création d'une terrasse.

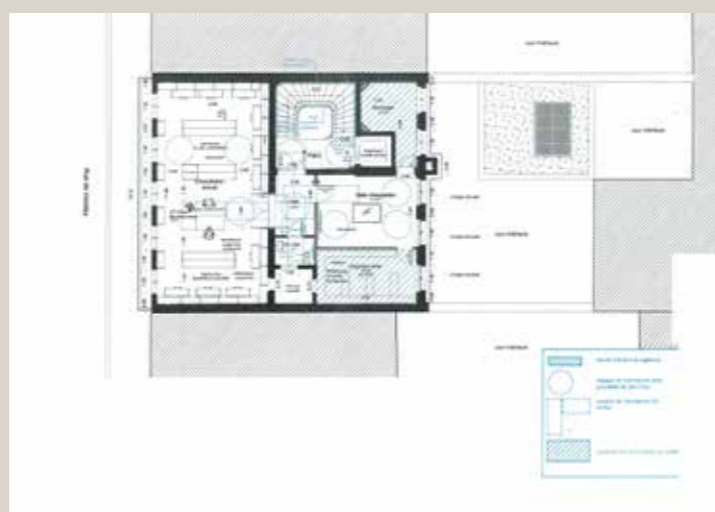
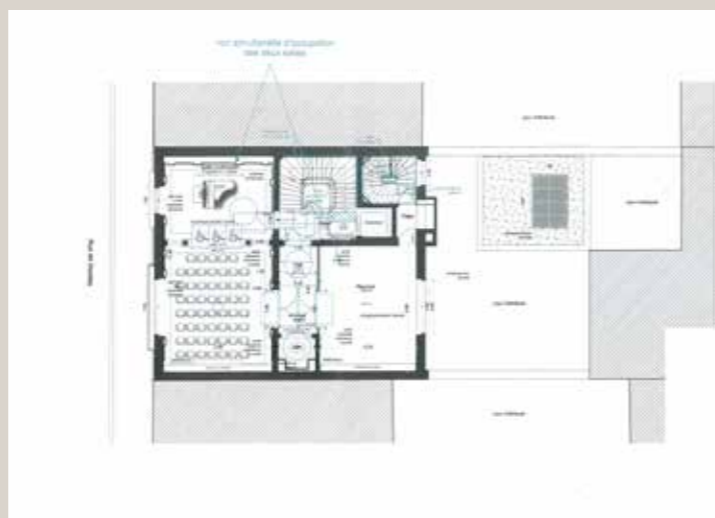
SHON démolie : 1,98 m² ; SHON créée : 26,09 m² ; surface du terrain : 151 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Les n° 3, 5 et 7, rue de Reuilly forment une séquence cohérente au croisement de cette rue et de celle du faubourg-Saint-Antoine. L'ensemble a été édifié dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les trois immeubles ont subi des ravalements et des modifications intérieures. Le n° 7 (au XIX^e siècle) et le n° 3 (à une date plus récente) ont été surélevés, ce dernier en deux temps, sur rue et sur cour, à la demande de propriétaires différents. Au n° 5, bien que l'escalier ait été déplacé au XIX^e siècle pour séparer l'accès au commerce du rez-de-chaussée de la distribution des appartements dans les étages, que la cour de l'immeuble ait été entièrement couverte (occupée par le commerce) et qu'un ravalement brutal ait effacé le



Plan du rez-de-chaussée, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Construire Architectes).

Plan du premier étage, état projeté (en haut). Plan du troisième étage, état projeté (en bas) (© Construire Architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur cour.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle des éléments de charpente conservés.

caractère ancien de la façade, l'immeuble a conservé sa charpente et sa toiture d'origine.

Le projet prévoit la dépose complète de la toiture afin de redresser la pente côté rue et de créer un sixième étage partiel et une terrasse côté cour. La lucarne sur rue serait conservée et reposée. Côté cour, l'étage créé serait ouvert par une fenêtre en bandeau et précédé d'une terrasse.

DISCUSSION

Un membre estime que la surélévation projetée sur rue n'altérerait pas la qualité de l'ensemble. Il proteste, en revanche, contre celle qui est envisagée côté cour, qu'il estime être sans rapport avec l'architecture du bâtiment actuel. Cet avis est partagé par tous.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M.

Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison du faubourg-Saint-Antoine.

La Commission accepte la surélévation mais demande que la terrasse prévue côté cour, sans rapport avec la typologie de l'immeuble, soit supprimée et que la pente de toiture correspondante soit poursuivie jusqu'au droit de la façade.

SOURCES

- Archives nationales : F31/66 pièce 260.
- Archives de Paris : DQ²⁸ 711 ; DQ²⁸ 1481.

[18-20, rue d'Aligre et 9-11, place d'Aligre (12^e arr.)]

Nouvelle surélévation d'un immeuble d'origine XVIII^e

Pétitionnaire : M. BLETIO Florian

PC 075 112 18 V 0029

Dossier déposé le 22/06/2018

Fin du délai d'instruction le 17/02/2019

« Démolition partielle de la toiture et surélévation de 2 étages d'un immeuble, création de 4 studios. »

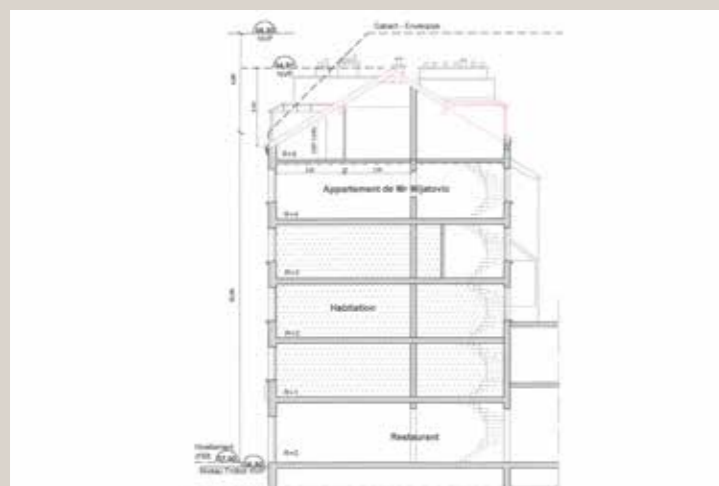
PROTECTION

Aucune protection

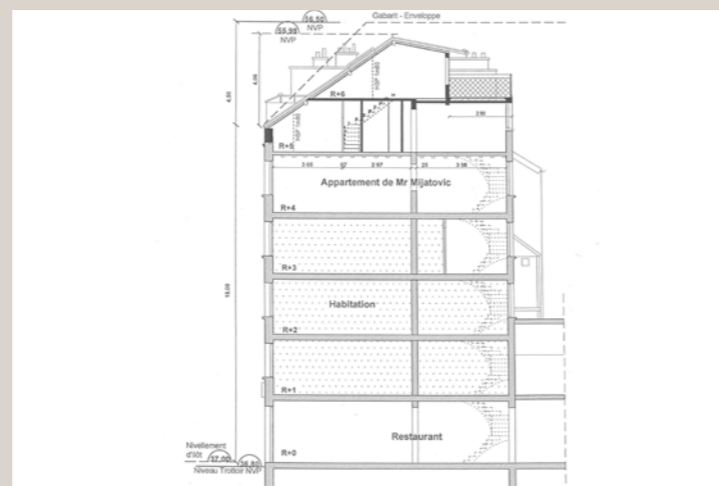
PRÉSENTATION

Le lotissement de la place d'Aligre a été ouvert à la veille de la révolution française sur un plan général dressé par l'architecte Nicolas Lenoir (1733-1810). Les premières

constructions ont été élevées au quatre angles de la place et de la rue Lenoir, aujourd'hui rue d'Aligre. L'immeuble sur lequel porte le projet correspond au bâtiment de 4 travées et 5 niveaux, qui s'élève sur la place du marché au n° 11. Il appartient à un ensemble immobilier qui s'étend en L du côté de la rue d'Aligre, à la hauteur du n° 20 où se fait l'accès de l'adresse. Le plan de lotissement de 1786 montre déjà la parcelle dans ses contours actuels et l'ensemble bâti figure sur le plan d'ilot levé entre 1820 et 1836 et un plan parcellaire non daté, mais probablement contemporain. Les corps de bâtiments, les aménagements intérieurs et les escaliers des rez-de-chaussée coïncident en tous points à l'existant. Pour autant, le bâtiment sur la place possède aujourd'hui un



Coupe longitudinale, état existant (© B. Lefranc architecte).



Coupe longitudinale, état projeté (© B. Lefranc architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue de la place et du marché d'Aligre en 1921 (© Charles Lansiaux/DHAAP/Roger-Viollet).



Vue d'insertion de la façade sur rue, état projeté (© B. Lefranc architecte).



Vue d'insertion de la façade sur cour, état projeté (© B. Lefranc architecte).



Extrait du Cadastre de Paris par ilot (1810-1836) (Archives de Paris).



Vue de la place d'Aligre en 1952 (© Musée Carnavalet/Roger-Viollet).

avant-corps et celui sur la rue des bow-windows qui sont postérieurs à cette première période de construction. Une demande de surélévation de trois niveaux a été déposée pour le bâtiment de la rue d'Aligre en 1911. Elle a été probablement l'occasion d'un remaniement en profondeur des élévations afin de les adapter au goût du moment, pratique très répandue à Paris et dans ses faubourgs.

Une photographie de Charles Lansiaux prise en 1921 pour être intégrée au Casier artistique et archéologique de la Ville de Paris en raison du caractère villageois du site, illustre l'état du bâtiment sur la place à cette date. On constate que son élévation et son gabarit sont restés inchangés depuis, seuls des éléments de modénature ayant été effacés. Une partie de la place a été rénovée dans les années 1960. Les cours et maisons basses qui occupaient le côté arrondi ont été remplacées par une résidence de 8 étages édifiée pour le compte d'une SCI de copropriétaires par l'architecte et grand Prix de

Rome Jean-Robert Delb (1965). L'arrivée de ce bâtiment a considérablement modifié l'échelle de la place, qui a partiellement perdu son aspect champêtre. Pour autant, deux des quatre immeubles d'angle du lotissement originel, dont celui adossé à l'immeuble faisant l'objet de la demande de surélévation actuelle, ont conservé leur gabarit ancien. De très nombreuses ruptures de gabarit caractérisent encore aujourd'hui la place.

Le projet prévoit la construction de deux étages supplémentaires pour créer 4 studios. Pour abriter ces logements neufs et « harmoniser le paysage urbain », un dépassement de gabarit inscrit au PLU est demandé par dérogation afin d'adosser le bâtiment à l'héberge de l'immeuble en R+8 édifié par Delb. Les niveaux créés seraient implantés avec un retrait d'1,60 m afin de ménager une terrasse basse. Le couverture actuel à faible pente serait remplacé par une toiture comportant brisis et terrassons, dont les angles seraient quasiment droits. En élévation, le premier niveau est traité en enduit peint et le second

entièrement bardé de zinc (pignon compris). Les niveaux créés seraient percés chacun de deux fenêtres encadrées d'un bardage en zinc, rompant avec le système à 4 travées en place aux étages inférieurs.

DISCUSSION

Plusieurs membres rappellent la valeur d'exemple de la place d'Aligre dans le paysage urbain, architectural et social de Paris et s'inquiètent, à l'occasion de ce dépôt de permis, de l'évolution de ce site modifié au coup par coup. L'un d'eux rappelle, à cet égard, qu'un des bâtiments historiques de la place, occupant un de ses angles, a fait récemment l'objet d'une demande de surélévation qui a été acceptée par la ville et souhaite que la Commission se montre particulièrement attentive à la question des hauteurs. Concernant le projet déposé, un autre membre fait valoir que seule pourrait être éventuellement acceptée une surélévation de faible importance qui viendrait s'adosser au bâtiment voisin, situé rue d'Aligre.

Quelqu'un abonde dans ce sens et n'est pas non plus opposé, au principe d'une surélévation, à condition qu'elle soit moindre. Le débat se conclut sur la nécessité de faire réaliser en priorité, une étude urbaine du site de même nature que celles qui ont été commandées pour d'autres places de Paris.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de construction ancienne dont la hauteur a été probablement modifiée au début du siècle dernier. La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui accroîtrait le décalage de niveau avec l'immeuble voisin occupant l'angle de la place, et qui a conservé son gabarit d'origine. Devant le risque de demandes identiques touchant un site particulièrement emblématique du Paris populaire, la Commission



Vue actuelle depuis la place d'Aligre.



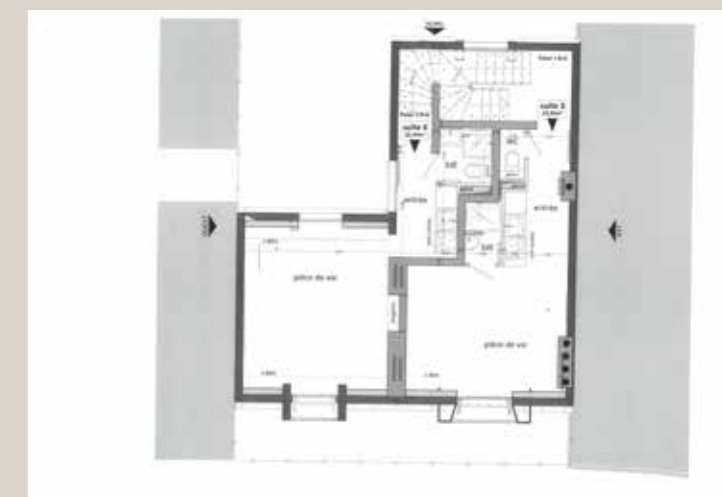
Vue actuelle de la façade de l'immeuble sur la rue d'Aligre (hors projet).



Vue actuelle depuis l'angle de la rue et de la place d'Aligre.



Plan du R+6, état projeté (© Kanopia Architectures).



Plan du R+7, état projeté (© Kanopia Architectures).

demande que la place d'Aligre fasse l'objet d'une étude urbaine qui permettrait à la Ville d'asseoir, à son sujet, un plan particulier de sauvegarde.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : Q¹ 1241 ; CP/N/II/SEINE/19.
- Jean-Baptiste Minnaert, *Le Faubourg Saint-Antoine, architecture et métiers d'art*, AAVP.
- Jean-Michel Roy, « Le marché Beauvau, place d'Aligre », in Gilles Antoine Langlois dir., *Le XII^e arrondissement : traditions et actualités*, cat. d'exposition, Action artistique de la Ville de Paris, 1996.- Pierre-Yves Mercier dir., *Aligre 1781-1981. Histoire et vie d'un marché de Paris*, Éditions d'Aligre, 1981

[9, passage du Cheval-Blanc (11^e arr.)]

Surélévation et restructuration des bâtiments de la cour d'Avril

Pétitionnaire : M. DELPLANQUE Ludovic
SARL ALDEBARAN PROMOTION
PC 075 111 18V 0025
Dossier déposé le 14/06/2018
Fin du délai d'instruction le 12/02/2019

« Construction d'un bâtiment de 4 étages, avec rez-de-chaussée, sur sous-sol partiel, après démolition complète d'un bâtiment à rez-de-chaussée, d'un étage et comble en fond de parcelle. »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

L'histoire du passage du Cheval Blanc reste inachevée malgré les travaux conduits au milieu des années 1990 par Dominique Hervier pour le service de l'Inventaire de la DRAC d'Île-de-France, et ceux qu'a réalisés Jean-Baptiste Minnaert pour le compte de l'Apur alors qu'était en préparation la révision du plan d'occupation des sols de Paris (POS) pour l'adapter aux tissus faubouriens. Les procédures ont abouti en 1998, avant que l'adoption du plan local d'urbanisme (PLU) en 2001 ne vienne partiellement annuler les prescriptions architecturales et urbaines annoncées. Les protections de la Ville de Paris (PVP) découlent dans ce secteur des inventaires détaillés réalisés auparavant.



Élévation de la façade nord (côté cour), états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Kanopia Architectures).



Élévation de la façade ouest (Place d'Aligre), états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Kanopia Architectures).



Vue d'insertion depuis la place d'Aligre (© Kanopia Architectures).



Extrait du P.L.U.



Extrait de l'Atlas général de la ville, des faubourgs et des monuments de Paris, dessiné par Jacoubet (1836).



Extrait du plan de Gomboust (1652).



Extrait du plan cadastral de 1893.

L'emprise du passage du Cheval Blanc apparaît sur le plan Gomboust de 1652. Le lieu est alors occupé par un chantier à usage de dépôt de bois, ouvert sur la place de la Bastille à l'entrée de la rue de la Roquette, et donc idéalement situé entre le port de commerce de l'Arsenal et l'entrée du « Faubourg du Meuble ». Les baux du XVIII^e siècle (1754 et 1761) attestent de la dénomination de « chantier du Cheval Blanc ». Selon les frères Lazare, le passage a été « construit » en 1824, mais il ne sera officiellement reconnu comme voie privée qu'en 1857. Aujourd'hui, s'ouvrent sur lui plusieurs cours similaires, qui ont reçu des noms de mois (Janvier, Février, Mars, Avril et Mai). Les travaux d'inventaire cités plus haut ont estimé la construction des bâtiments qui encadrent les cours de Février et de Mars aux années 1860. Par contre, le bâtiment qui est en fond de terrain - et qui est commun à l'ensemble des cours et partagé entre plusieurs propriétaires-, a été laissé hors enquête car présumé plus récent. Pour autant, les actes notariés du XVIII^e siècle font bien

état de « constructions » à cet emplacement. Cette donnée est d'ailleurs confirmée par les plans dressés par ordonnances royales dans les faubourgs de Paris à partir de 1724. Les terrains et constructions appartiennent alors à René Gaillard de Charentonneau, seigneur et magistrat à la cour des Aides, qui possède un vaste domaine compris entre les rues du Faubourg-Saint-Antoine, de Lappe et de Charonne. Le marchand de bois Sifflet Duru est locataire d'une partie de la propriété dès 1754 puis, de son ensemble, en 1761. Au début du XIX^e siècle, le chantier appartient au marchand de vin François Champet dont la femme épousera, en seconde noce, un dénommé Parchappe, propriétaire, qui donnera son nom à la cité ouvrant le passage sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à la hauteur du n° 21. Le plan levé par Jacoubet en 1836 ne présente pas encore la division en cours. Par contre, il atteste de la présence d'une propriété en fond de parcelle, qui correspond exactement à l'emplacement du bâtiment actuel. Le plan Jacoubet contredit en cela le plan

d'îlot levé par Vasserot dans les mêmes décennies, illustrant la complexité de la sédimentation faubourienne. Enfin, le plan parcellaire daté de 1893 correspond à l'état d'aujourd'hui. La cour d'Avril, intéressée par le projet, est alors fermée sur rue et couverte.

Le nouveau propriétaire du rez-de-chaussée et d'une des ailes de cette cour entend restructurer son bien. Le premier point du projet demande l'ouverture de la cour sur le passage, la démolition des constructions annexes qui y ont été édifiées et la dépose des éléments qui la couvrent. Très peu de précisions sont données sur le traitement de la façade en rez-de-chaussée, dont il est dit qu'il s'inspirera des cours voisines. Pourtant, sous le porche d'entrée, d'importants renforts en béton ont été créés sur la droite à une date indéterminée afin de soutenir le bâtiment sur rue ; aucun détail n'est joint au permis sur le traitement de cette séquence, qui sera, après travaux, très visible depuis le passage. Le second point du projet porte sur la surélévation du bâtiment

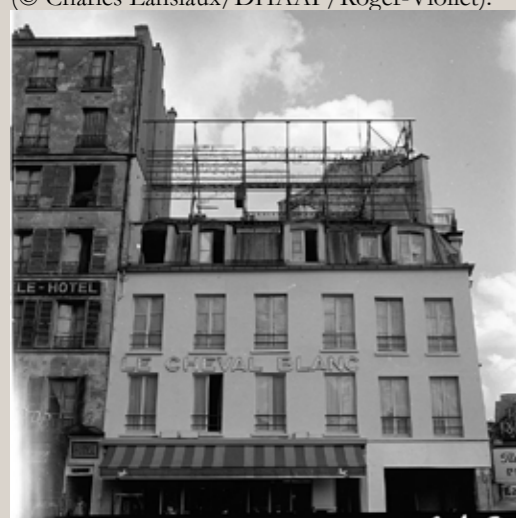
en fond de parcelle de deux étages ainsi que celle d'une partie de l'aile droite. En retour, pour consolider les planchers existants et supporter les nouveaux niveaux, une structure porteuse sera créée dans le volume existant. Pour autant, les diagnostics structure indispensables étant donnée la légèreté des bâtiments existant n'ont pas encore été réalisés. La visite du bâtiment en fond de parcelle a permis de découvrir la présence d'un escalier à limon en bois et quelques charnières de fenêtres qui datent sans doute possible du XVIII^e siècle, ce qui tend à confirmer l'ancienneté de cette longue aile en fond de parcelle sur laquelle seraient venues s'appuyer les cours du passage. D'autre part, le fort degré d'authenticité des ateliers qu'abrite l'aile dont la surélévation partielle est demandée fait désormais exception dans le passage du Cheval Blanc qui, depuis la fin des années 1990, a été entièrement restructuré, victime de multiples opérations souvent ponctuelles. Bien que fermée et couverte au XIX^e siècle, la cour d'Avril a, malgré cela, conservé un



Photographie de l'entrée du passage du Cheval-Blanc en 1920 (© Charles Lansiaux/DHAAP/Roger-Viollet).



Photographie de l'entrée du passage du Cheval-Blanc en 1968 (Casier archéologique).



Vue de la façade du 2-4, rue de la Roquette en 1956.



Photographie du passage du Cheval-Blanc en 1968 (Casier archéologique).



Vue actuelle des façades sur le passage.



Vue sur les étages des ailes de la cour d'Avril en direction du passage.



Vue de la cour couverte et de la construction précaire à démolir (à gauche).



Vue des anciens ateliers dans la partie de l'aile qui serait surélevée.

caractère ancien très marqué.

DISCUSSION

Un membre met en avant le charme et la fragilité de ce type de passage et s'interroge sur l'impact d'une telle surélévation sur l'éclairement de la cour. Il estime à ce stade que le projet est encore trop imprécis pour permettre de donner un avis sur son contenu. Un autre proteste contre la surélévation du bâtiment situé en fond de parcelle, qui viendrait rompre l'homogénéité de l'ensemble, et redoute que la fragilité des structures actuelles n'ait pas été suffisamment prise en compte par les porteurs du projet. De nombreux membres demandent l'organisation d'une visite sur place afin de rencontrer les pétitionnaires et d'obtenir un certain nombre de précisions.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/XCIV/307 (9 décembre 1761).
- Archives de Paris : DQ¹⁸ 120 ; DQ¹⁸ 696.
- Casier archéologique : CA 11^e-020 ; CA 11^e-suppl. 040.
- Dominique Hervier et Marie-Agnès Férault, *Le faubourg-Saint-Antoine. Un double visage*, Paris, APPIF, 1998.
- Paris-Projet. Quartiers anciens. Approches nouvelles, n° 32-33, APUR, 1998.
- Jean-Baptiste Minnaert dir., *Le faubourg Saint-Antoine. Architecture et métiers d'art*, Paris, AAVP, 1998.

[5, rue Bachaumont (02^e arr.)]

Restructuration et surélévation d'un immeuble industriel (1910)

Pétitionnaire : M. GAGNEUX Nicolas

SNC JOSE BACHAUMONT

PC 075 102 18 V 0022

Dossier déposé le 16/08/2018

Fin du délai d'instruction le 29/01/2019

« Réhabilitation d'une construction de 3 étages sur un niveau de sous-sol incluant des démolitions et une surélévation partielle à usage de bureau, ravalement de la façade sur rue, dépose de la verrière en toiture, création d'une terrasse en toiture avec végétalisation et modification des liaisons verticales.

SHON démolie : 54,80 m² ; SHON créée : 117,30 m². »

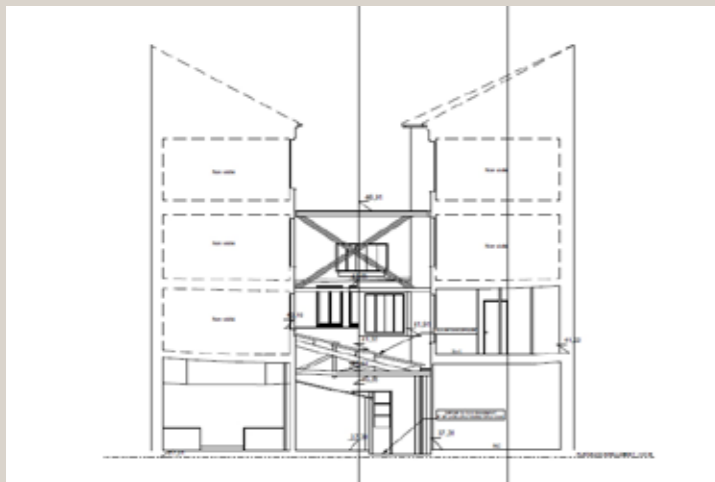
PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Le bâtiment du 5, rue Bachaumont a été construit en 1910 à usage d'atelier de confection et de commerce de tissu de coton pour les commerçants Guimpel (ou Gimpel) et Lévy. L'adresse a été par la suite le siège des Éditions Jalou (1921), maison d'édition de magazines de mode. Elle est aujourd'hui occupée par l'entreprise Jalou Media Group.

L'immeuble a été conçu par les architectes Eugène et Paul Homberg, père et fils. Eugène Homberg (1846-1925), architecte formé à l'École des Beaux-Arts et élève



Coupe transversale, état existant (© A2M architectes).



Coupe transversale, état projeté (© A2M architectes).



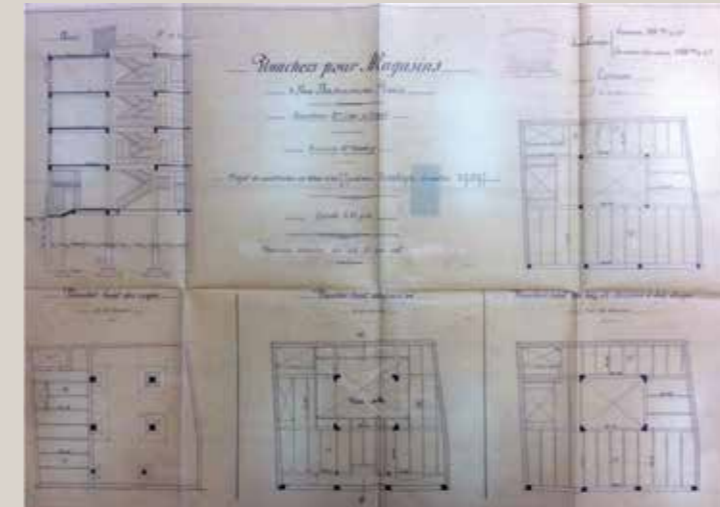
Extrait du P.L.U.



Vue d'insertion du projet depuis le passage (© A2M architectes).



Vue aérienne projetée (© A2M architectes).



Projet de constructions en béton armé « Hennebique », 1910 (Institut français d'Architecture).



Vue actuelle de la façade sur rue.

de Vaudremer, est alors sous-inspecteur des travaux de la Ville de Paris. Outre des immeubles de rapport, il a construit plusieurs églises : Saint-André du Bas-Montreuil, Saint-Charles-de-Monceau à Paris, ainsi que l'église de Notre-Dame-de-Lourdes avec son fils. Il était le gendre de Léon Salleron (1820-1904), avec lequel il a réalisé plusieurs projets. Le début de sa collaboration avec son fils Paul (1877-1936) date de 1910.

Dans la rue Bachaumont, ouverte en 1901 à l'emplacement de l'ancien passage du Saumon détruit en 1899, Eugène Homberg a également construit dans les années 1903-1904 l'immeuble du numéro 1 qui occupe l'angle avec la rue Montorgueil et celui du numéro 3.

Le n° 5 est composé d'un niveau de sous-sol partiel, d'un rez-de-chaussée bas et haut et de trois étages avec un toit-terrasse. La façade présente une trame de grandes baies industrielles vitrées qui donne à l'immeuble son identité. Les intérieurs occupés en bureaux réaménagés dans les années 1990 entourent un patio central vitré,

couvert par une verrière au dernier niveau. Un escalier, sans cage et d'une grande qualité spatiale, dessert le R+3 à partir du rez-de-chaussée. La structure en béton armé de l'immeuble a été conçue par les établissements Hennebique (archives conservées à l'Institut français d'Architecture : fonds Bétons Armés Hennebique).

Le projet de rénovation de l'immeuble porte sur le réaménagement des intérieurs avec le remplacement de l'escalier existant, probablement d'origine, par deux escaliers enclouonnés, l'un situé à l'emplacement de la courette existante et l'autre réalisé à l'angle sud-ouest du bâtiment. Il est prévu une surélévation vitrée, établie en retrait par rapport à la rue et aux immeubles voisins. Le reste de la toiture-terrasse serait accessible et aménagé en conséquence. Le projet prévoit également le remplacement des menuiseries extérieures, côté rue, par des fenêtres acier sur des modèles similaires à l'existant et la suppression de la verrière du patio en toiture, pour la reconstruire au R+1 et permettre une ventilation naturelle

des étages. Une issue de secours serait dissimulée dans une ouverture existante du soubassement, à droite de la façade.

DISCUSSION

Un membre pointe la hauteur de la surélévation et pense qu'elle sera très visible de la rue et viendra perturber l'alignement des immeubles. Cet avis est contesté par la majorité des membres qui pense, qu'au contraire, cette surélévation s'intégrera sans difficulté dans le paysage de la rue. Tous souhaitent que l'escalier intérieur soit conservé à son emplacement d'origine.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de surélévation d'un immeuble industriel construit en 1910.

La Commission ne fait pas obstacle à la surélévation projetée mais demande que l'escalier ancien, probablement d'origine et dont les volées libres donnent l'échelle des niveaux, soit conservé.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ³⁸ 1203.
- Geneviève Boisard, « Un architecte de la Ville de Paris : Léon Salleron (1820-1904) », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n° 25, 2013, p. 9-24.
- Anne Dugast, Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècle, période 1876-1899*, Tome III, Paris 1993.
- Lucien Gaillard, *À la découverte du 2^e arrondissement, Ses rues, ses habitants célèbres*, Paris, 1988.
- Andrée Jacob, *Vie et histoire du II^e arrondissement*, Paris, 1988.



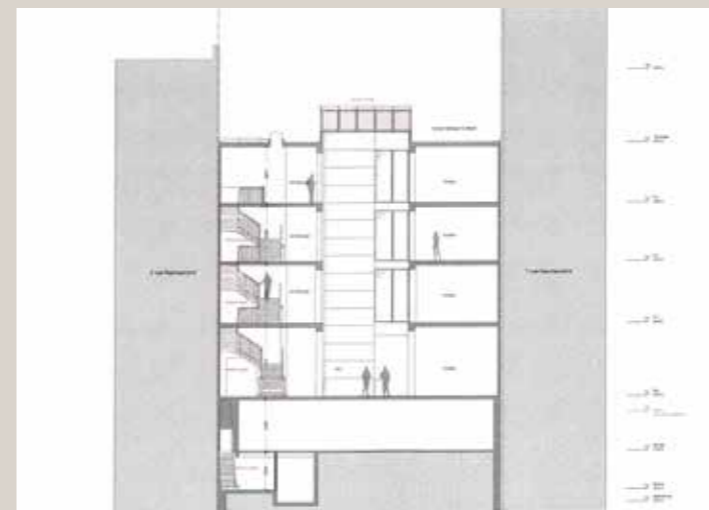
Vue actuelle de l'escalier à l'étage.



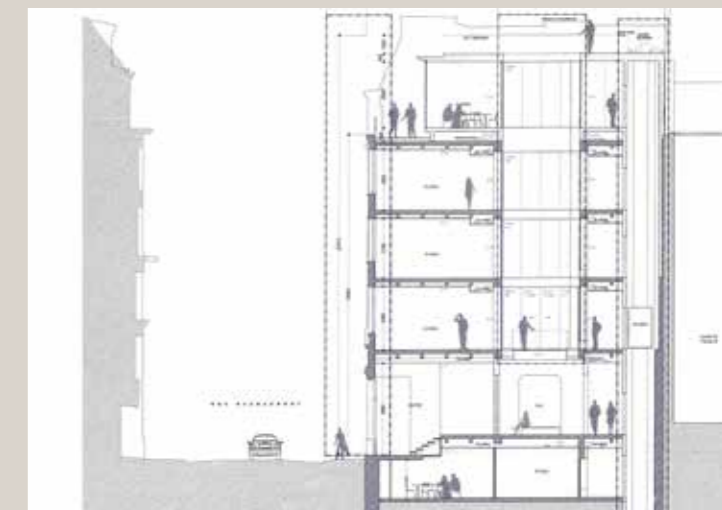
Vue actuelle de l'escalier principal.



Vue actuelle du patio et de la verrière.



Coupe transversale (état existant) présentant les démolitions envisagées (© Studio Vincent Eschaliér).



Coupe longitudinale, état projeté (© Studio Vincent Eschaliér).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (ci-dessus) et vue d'insertion du projet (ci-contre) (© Studio Vincent Eschaliér).



[128, rue du Faubourg-Saint-Honoré (08^e arr.)]

Restructuration d'un immeuble de bureaux des années 1950

Pétitionnaire : M. FAIVRE Jérôme

SAS DOMUS SAINT-HONORE

PC 075 108 18 V 0040

Dossier déposé le 14/08/2018

Fin du délai d'instruction le 29/01/2019

« Réhabilitation d'un bâtiment de R+9 sur deux niveaux de sous-sol à usage de commerce, d'habitation et de bureau, modification de la façade sur rue avec pose de stores et de la façade sur cour, création d'une verrière au rez-de-chaussée, réaménagement du parking au R-2, création d'une terrasse en toiture avec modification de l'édicule de l'ascenseur, modification des liaisons verticales, surélévation d'un niveau au R+6 et permutation de surfaces de commerce, d'habitation et de bureau.

SHON démolie : 844 m² ; SHON créée : 1098 m² ; surface du terrain : 897 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Cet immeuble de bureaux a été construit entre 1952 et 1955 par un architecte qui fut très actif tout au long des Trente Glorieuses, Abro Kandjian. Par ses caractéristiques constructives et formelles, il est représentatif de l'architecture commerciale des années 1950 dans les arrondissements centraux de Paris.

Il se compose de trois corps de bâtiments organisés en

C inversé autour d'une cour centrale : l'un est aligné sur la rue et s'élève à R+9 ; le second forme une aile en retour, mitoyenne du 126, rue du Faubourg Saint-Honoré et s'élève également sur 9 étages ; le dernier, en fond de parcelle, comporte 6 étages.

Les étages supérieurs du corps de bâtiment sur rue comme ceux de l'aile en retour sont disposés en gradins, conséquence directe du règlement provisoire de 1950. Ce dernier limitait en effet la hauteur de l'immeuble construit à la largeur de la rue mais l'oblique pouvait s'élever jusqu'au plafond dont la hauteur était fixée par le plan d'aménagement de l'îlot. On a alors vu se construire de nombreux immeubles couronnés, comme celui-ci, de niveaux en retraits couverts de toits-terrasses.

L'ensemble est bâti avec une structure en béton armé revêtue de pierre en façade principale. La pierre reste, dans les années 1950, le signe extérieur d'un certain standing. Elle peut désormais être fournie sous la forme de panneaux préfabriqués immédiatement utilisables sur

le chantier sans travail de retaille. Deux types de pierre ont été utilisés ici : un comblanchien clair pour le sous-bassement sur 1,20 m de hauteur, puis pour le reste, du travertin. Cette façade qui respecte l'ordonnance ternaire, canonique depuis le XIX^e siècle, s'inscrit dans la tradition : elle s'élève sur un socle constitué d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage traité en entresol, prolongés par plusieurs niveaux courants reliés par un ordre monumental et couronnés par trois étages construits en retrait au-dessus d'une forte corniche. Le sous-bassement de cet ensemble est percé de cinq arcades ayant conservé leurs menuiseries métalliques d'origine. D'un point de vue stylistique, cette façade se rattache au courant classique Art déco.

Plus simples, les façades sur cour sont enduites et percées d'un réseau régulier de fenêtres horizontales dans la continuité du Mouvement moderne des années 1930. Deux escaliers en pierre situés dans le bâtiment sur rue et dans l'aile en retour distribuent l'ensemble des niveaux.



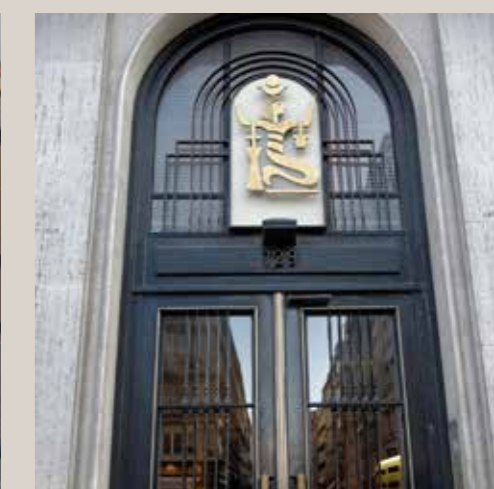
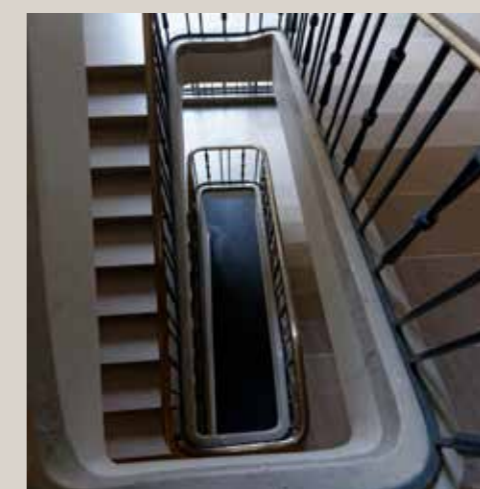
Extrait du P.L.U.



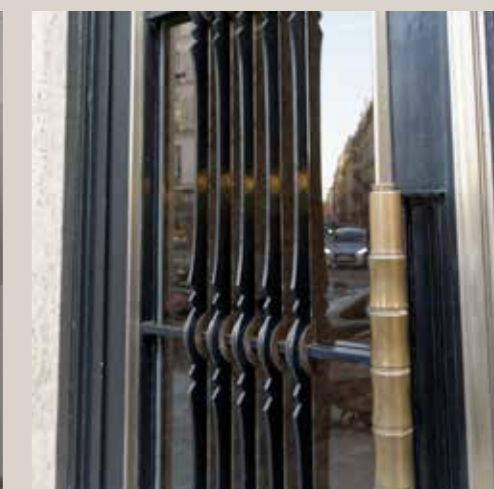
Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle du bâtiment dans la perspective de la rue.



De gauche à droite : départ de l'escalier hélicoïdal (bâtiment sur rue) ; escalier du bâtiment en retour ; porte d'entrée du bâtiment sur rue.



De gauche à droite : développement de l'escalier hélicoïdal (bâtiment sur rue) ; volée droite de l'escalier de l'aile en retour ; détail de la porte d'entrée du bâtiment sur rue.

Ils se distinguent tous deux par une élégante rampe en fer forgé à balustres ornés de motifs géométriques et dont le pilier de départ revêt la forme d'une tige de bambou stylisé. On retrouve ces motifs sur la porte en fer forgé du bâtiment principal.

L'escalier de l'aile en retour sur cour est signalé en façade par un mur-rideau toute hauteur. Il devient ici, comme dans de nombreuses constructions des années 1950, un élément de composition à part entière. En raison du règlement provisoire de 1950, cette faille se prolonge en saillie, les retraits des étages supérieurs laissant émerger le volume de la cage.

L'immeuble illustre bien les caractéristiques de l'architecture d'Abro Kandjian. Tout en s'insérant résolument dans le contexte de l'après-guerre, il est fortement marqué par la survivance d'un esprit Art déco. Formé par Robert Mallet-Stevens, influencé par les constructions de Renée et Henri Bodecher, Abro Kandjian affectionne les façades lisses, la symétrie et fait sagement dialoguer

les pleins et les vides à la manière de ses maîtres. Eric Lapierre parle, à propos de son travail, de « modernité décorative et pittoresque ».

Le projet prévoit de nombreuses modifications de l'existant. L'aspect des trois façades sur cour sera impacté par l'agrandissement des fenêtres après suppression des allèges. Les deux noyaux de circulation seront déplacés suite à la destruction des escaliers d'origine. En façade sud-est, le mur-rideau signalant un des deux escaliers à démolir sera détruit et reconstruit sous la forme d'une résille en béton mais ne signalera plus aucune circulation. La façade nord-ouest sera démolie sur toute la hauteur d'une travée et recevra un mur-rideau qui indiquera le nouvel escalier construit à l'arrière.

En façade principale, trois arcades du rez-de-chaussée recevront de nouvelles menuiseries métalliques, dont le dessin diffère des menuiseries d'origine supprimées.

Enfin, le sol de la cour sera détruit et remplacé par une verrière tandis que l'aménagement paysager des années

1980 disparaîtra au profit d'une jardinière contemporaine.

DISCUSSION

Un membre met en avant la qualité des deux escaliers et de leur serrurerie, et critique l'intention des architectes de les démolir. Cet avis est partagé par l'ensemble des membres.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble construit dans les années 1950 par l'architecte Abro Kandjian.

La Commission demande la conservation des escaliers desservant le bâtiment sur rue et l'aile en retour, qui se distinguent par leur élégance spatiale et le raffinement de leur second œuvre d'inspiration Art déco. La prove-

nance du modèle de rampe choisi par l'architecte (en fer forgé à balustres ornés de motifs géométriques) et qui constitue avec la serrurerie de la porte sur rue un ensemble de ferronneries de très haute qualité mériterait d'être connue.

BIBLIOGRAPHIE

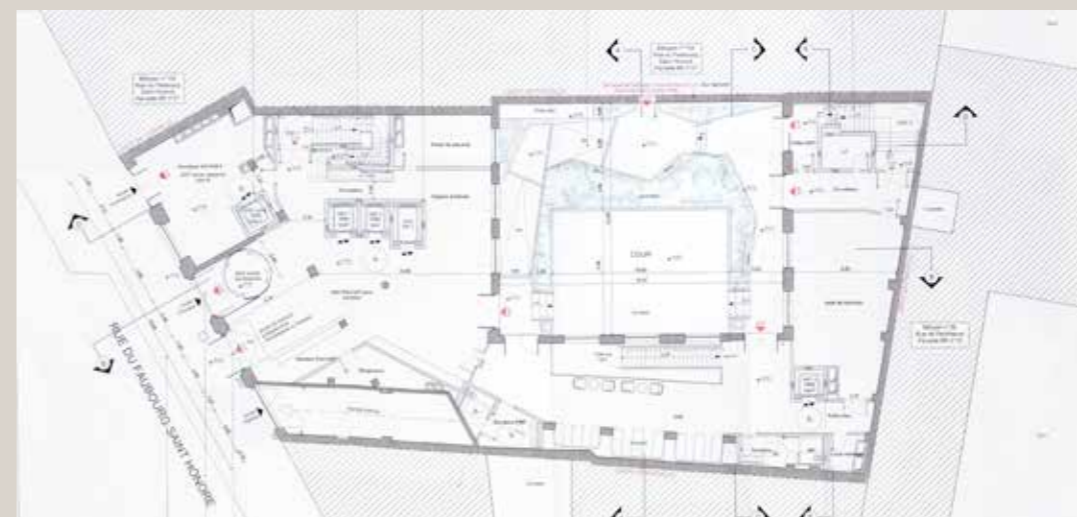
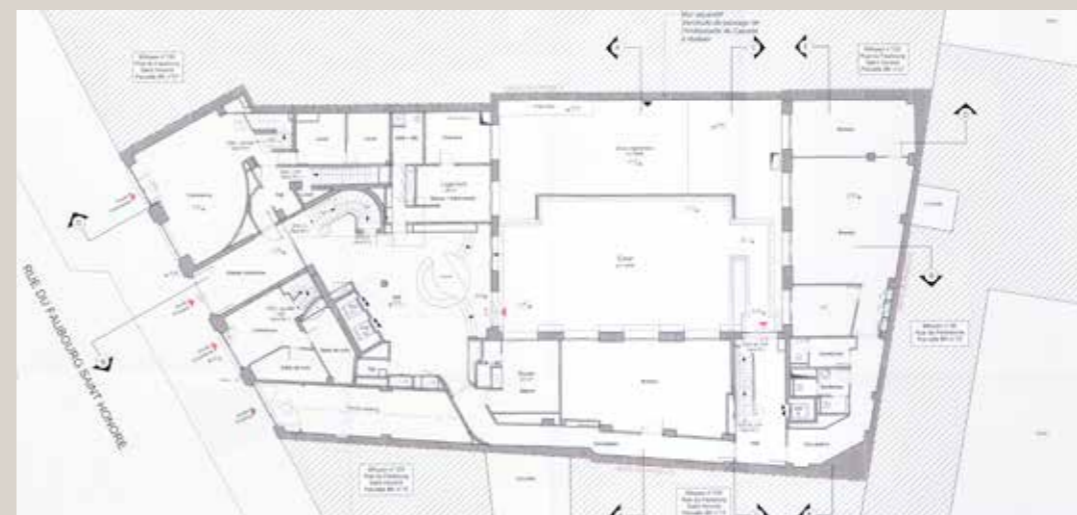
- Éric Lapierre, *Guide d'architecture Paris 1900-2008*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008.
- Simon Texier, *Paris 1950, un âge d'or de l'immeuble*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008.



Vue actuelle des façades nord-ouest et sud-est sur la cour.



Coupe sur la cour, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© YMA).



Plan du rez-de-chaussée, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© YMA).

[60, rue Notre-Dame-de-Nazareth (03^e arr.)]

Restructuration d'un ensemble immobilier sur une parcelle signalée

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel
REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS
PC 075 103 18 V 0009
Dossier déposé le 10/07/2018
Fin du délai d'instruction le 03/01/2019

« Restructuration d'un ensemble immobilier avec changement de destination du local commercial au 1^{er} étage sur rue en extension d'un local d'habitation, extension et modification des sas d'entrée pour les deux bâtiments, d'un local vélo, d'un local de tri sélectif sur cour, fermeture des courettes à chaque étage pour extension des locaux d'habitation, pose d'une dalle en sous-sol pour l'installation de la chaufferie et création de 3 caves, modification des circulations verticales, ravalement des

façades et isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection des toitures et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

L'ensemble est formé d'un bâtiment principal sur rue, double en profondeur et de deux ailes en retour s'élevant sur cinq étages. En fond de cour, un bâtiment en R+2,

referme la composition.

La façade sur rue, en pierre de taille enduite, se développe sur sept travées, l'accès à l'immeuble s'effectuant au centre par une grande porte cochère. Son décor est relativement soigné. Elle est dotée de chaînages d'angle, d'un décor de bossage continu et de faux appareil en soubassement, de tables en saillie et d'encadrements de fenêtre dans les étages supérieurs.

Les façades sur cour, plus simples, sont en pans de bois et moellons et des bandeaux séparent les niveaux. Les ailes en retour possèdent trois travées étroites et le bâtiment en fond de cour, quatre. La cour est assez réduite.

Une baie monumentalisée par un encadrement en pierre, ouvre dans le mur de droite du passage cocher et débouche directement sur l'escalier. L'accès à l'immeuble du fond de cour, distribué par un second escalier ouvert sur la cour, est indépendant.

Le bâtiment sur rue et les ailes en retour figurent déjà sur le « plan » de Vasserot (1836). Simple en profon-

deur, il présente alors des ailes plus longues que celles d'aujourd'hui. Le corps de logis en fond de cour n'est pas encore construit et celle-ci est plus spacieuse. Sur le cadastre de 1905, les masses bâties correspondent, par contre, à la situation actuelle. Deux hypothèses seraient à étudier : soit le bâtiment sur rue a été totalement reconstruit après 1836 sur une base ancienne, voire très ancienne comme le laisse penser l'état des caves, soit il a été alors simplement lourdement remanié (surélévation et démolition partielle des ailes), la façade étant conservée en l'état.

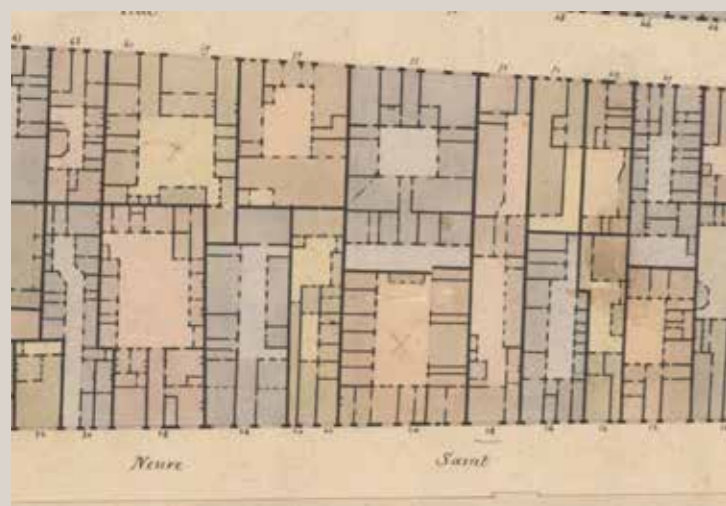
Quelle que soit l'hypothèse, les travaux ont sans doute été motivés par une volonté de densification et de rentabilisation de la parcelle en élevant les trois corps de bâtiment sur cinq niveaux puis en construisant en fond de cour. La vocation de « maison à loyer » de cet immeuble est d'ailleurs attestée par le sommier foncier et la longue liste de locataires renseignée à partir de 1858. Ce même document nous apprend que le revenu brut de la parcelle



Extrait du P.L.U.



Extrait du plan cadastral de 1905 (Archives de Paris).



Extrait du Cadastre de Paris par îlot (1810-1836) (Archives de Paris).



Vue actuelle de la perspective de la rue.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la façade sur cour du bâtiment principal.



Vue du passage cocher depuis la cour et du futur emplacement du sas d'entrée dans le bâtiment principal

passé dans les années 1870 de 2800 à 3400 francs. On peut peut-être situer la transformation de l'immeuble à ce moment-là, peu après le passage du bien de la famille Marchand à la famille Smith qui s'effectue en 1860.

Le bâtiment en fond de cour a été construit en dernier, mais avant 1905. Sa façade empiète légèrement sur celles des ailes en retour.

Le projet actuel de réhabilitation de l'ensemble prévoit de mettre en place une isolation thermique extérieure sur l'ensemble des façades sur cour. Les bandeaux de niveaux seraient ensuite restitués. L'accès aux étages du bâtiment principal serait modifié et se ferait par un sas d'entrée de type véranda construit au revers de l'immeuble, diminuant d'autant la surface de la cour. La baie ouverte dans le passage cocher sera bouchée.

L'objectif général des travaux est de restructurer les bâtiments et d'assainir la structure. Les quatre courettes réparties dans le bâtiment sur rue et dans celui sur cour seraient comblées, en raison de l'état avancé de dégra-

dation des structures bois des parements. L'escalier du bâtiment secondaire serait par ailleurs reconstruit.

DISCUSSION

Les membres estiment que le projet ne porte pas atteinte aux qualités architecturales du bâtiment et qu'il peut être autorisé sans réserve.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives nationales : MC-ET-I-1171 ; MC-ET-XI-1162 ; F31/14 pièce 282.
- Archives de Paris : DQ¹⁸ 248 ; DQ¹⁸ 1216.

[19, quai de Montebello et 18, rue de la Bûcherie (05^e arr.)]

Surélévation d'un immeuble contemporain de la construction du quai (1840)

Pétitionnaire : M. SZELECHOWSKI Bernard

DP 075 105 18 V 0338

Dossier déposé le 01/10/2018

Fin du délai d'instruction: dossier incomplet

« Modification de la toiture avec création de terrasses sur rue et cour, surélévation en vue de l'aménagement des combles avec création d'une mezzanine sur cour, création d'une verrière et suppression de 2 lucarnes sur rue. SHON créée : 19 m² ; hauteur du projet : 23 m. »

PROTECTION

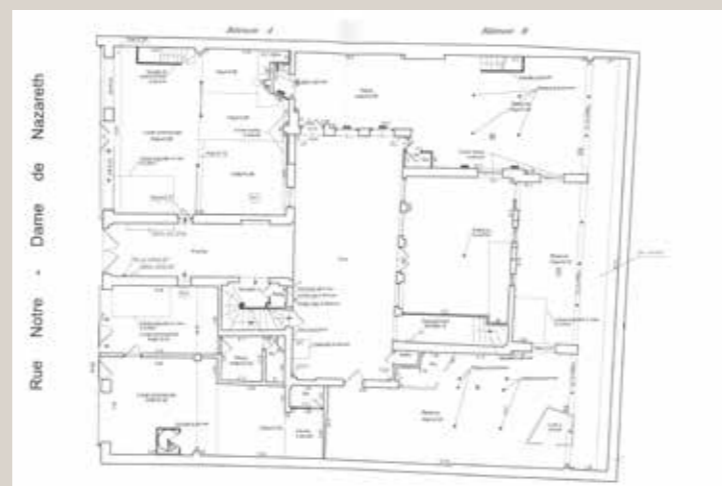
Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

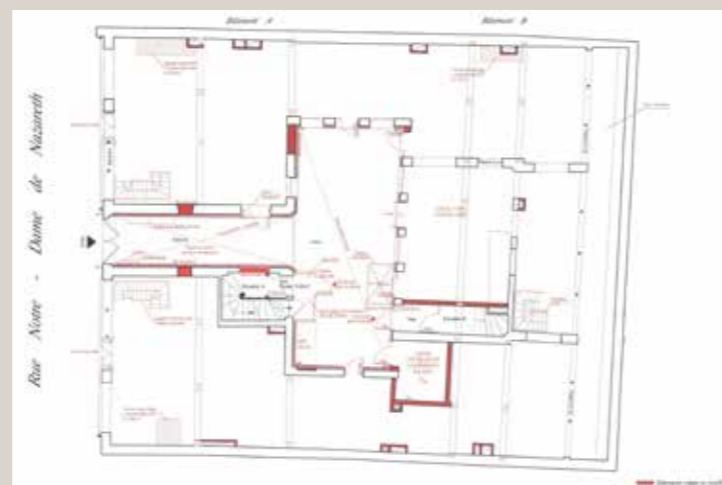
Le quai de Montebello, établi le long de la Seine entre le pont de l'Archevêché et le Petit Pont, a pris sa forme actuelle au milieu de la Monarchie de Juillet (ordonnances royales du 22 mai 1837 et 29 avril 1839). L'annexe de l'Hôtel-Dieu élevée en aval du pont au Double sur la rive gauche du fleuve fut alors entièrement reconstruite par l'architecte Jean-Jacques-Marie Huvé, tandis qu'en amont du même pont, l'îlot établi entre la rue du Foulard, au débouché du pont, et celle de l'Hôtel-Colbert et longé, au sud, par la rue de la Bûcherie fut amputé de sa frange nord afin d'être aligné sur la nouvelle voie. Deux immeubles ont alors été construits le long du quai, très probablement au début du Second Empire : le



Vue actuelle de l'entrée du bâtiment principal.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Phare architecture).



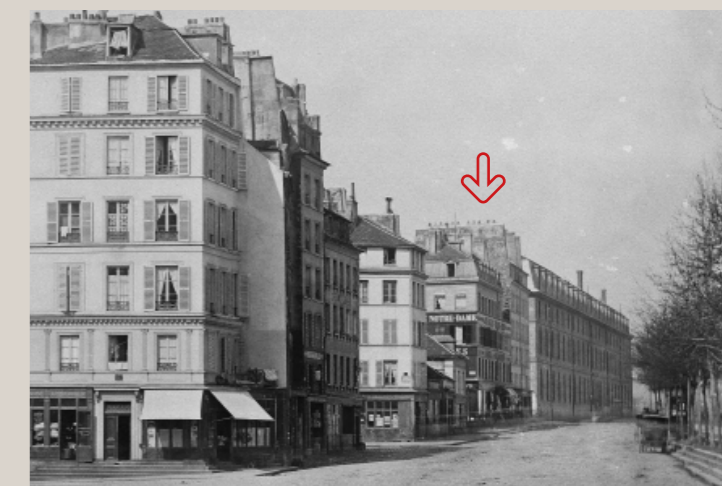
Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Phare architecture).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur le quai.



Le quai de Montebello en 1866 (© Charles Marville/BHVP/Roger-Viollet).



Vue actuelle des bâtiments depuis le pont au Double.

premier, disposé en U, à l'angle de rue de l'Hôtel-Colbert, et le second, de 8 travées de large sur 7 niveaux (actuel n° 19), isolé du premier par une sente et se retournant de l'autre côté sur la rue du Fouarre. Du côté de la rue de la Bûcherie, quelques maisons plus anciennes, établies au revers des nouveaux bâtiments ont été conservées- le n° 11 de la rue est réputé avoir abrité Nicolas Restif de La Bretonne (1734-1806) qui y installa une petite imprimerie-. Une photo de Charles Marville, datée du milieu des années 1860 et prise depuis le pont de l'Archevêché en direction de l'ouest, montre que les constructions sur le quai sont parvenues jusqu'à nous en conservant leur volume d'origine. Le n° 19 a perdu en 1887 son retour sur la rue du Fouarre, supprimée en raison du prolongement de la rue Monge jusqu'à la Seine (actuelle rue Lagrange). À droite du n° 19, le front bâti a été alors poursuivi jusqu'au nouveau carrefour. Le n°21 forme aujourd'hui l'angle du quai avec la rue Lagrange, qui a été établie dans l'axe du pont au Double reconstruit

en aval du pont primitif en 1881-1882. De l'autre côté, les derniers bâtiments de l'annexe de l'Hôtel-Dieu ont été démolis au début du XXème siècle et ont laissé la place au square Viviani.

Le projet qui porte sur le n°19 prévoit de surélever le comble occupé par un appartement établi sur toute la longueur de l'immeuble en prolongeant la pente de toiture jusqu'à l'aplomb de la façade arrière. Un niveau en mezzanine serait construit dans le nouveau volume. Deux terrasses seraient créées, l'une côté quai, établie à hauteur du plancher bas du comble, installée en remplacement de deux lucarnes démolies, et la seconde tournée vers la cour et accessible à partir de la mezzanine. La pente avant du toit serait équipée d'une verrière située au-dessus de la terrasse. Côté cour, le mur construit en remplacement de l'ancien versant de la toiture arrière démolie serait percé de 6 fenêtres disposées sur deux rangs. Le prolongement de la toiture porterait le nouveau faitage à 23,10 m au-dessus du niveau du sol (21

mètres actuellement). L'immeuble serait aligné sur son voisin de gauche.

DISCUSSION

Un membre proteste fortement contre ce projet qu'il juge inacceptable. Il attire l'attention des membres sur la proximité immédiate de Notre-Dame située en face de l'immeuble, de l'autre côté du bras de Seine et estime que le projet de transformation de la toiture porterait gravement atteinte à la qualité du site, classé au patrimoine mondial. Cet avis fait l'unanimité.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble aligné sur le quai et contemporain de son établissement sous la Monarchie de juillet. La Commission rejette fermement ce projet tout à fait inacceptable

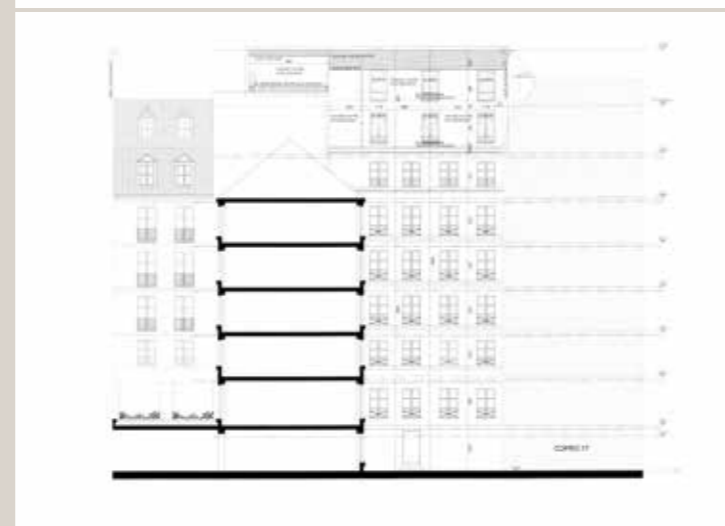
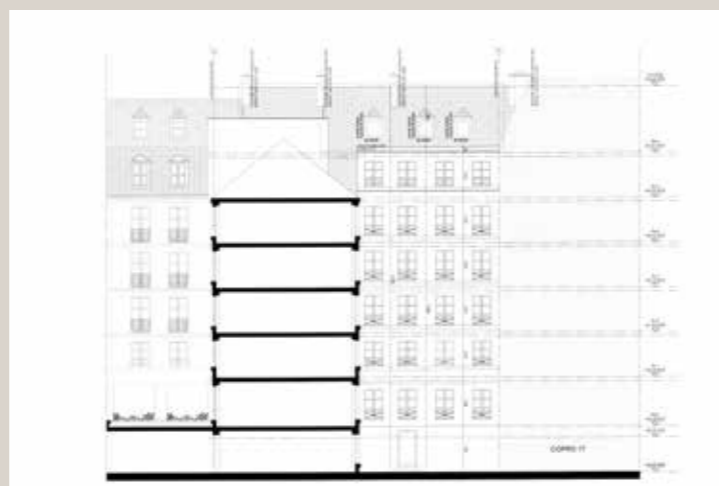
au regard de l'emplacement de l'immeuble construit en vis-à-vis immédiat de Notre-Dame, dans un lieu emblématique de la capitale classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

BIBLIOGRAPHIE

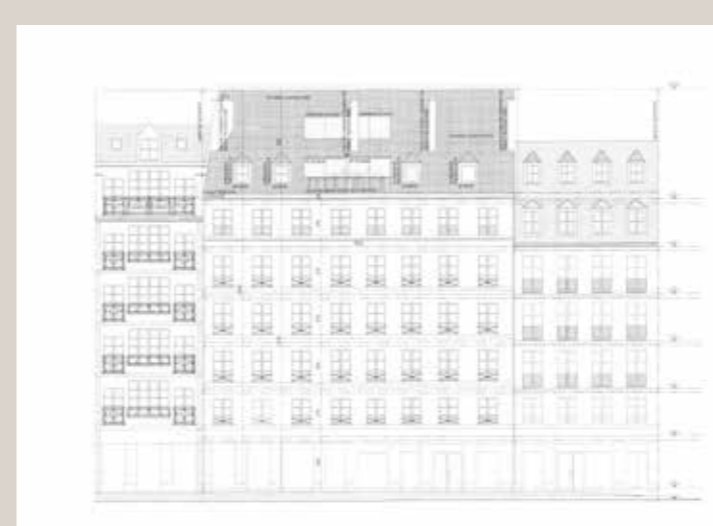
- Jean-Marc Léry, *Les Berges de la Seine : politique d'urbanisme de la Ville de Paris, 1769-1848*, Paris, Bibliothèque historique de la ville de Paris, Hôtel de Lamoignon, 9 décembre 1981-13 février 1982.



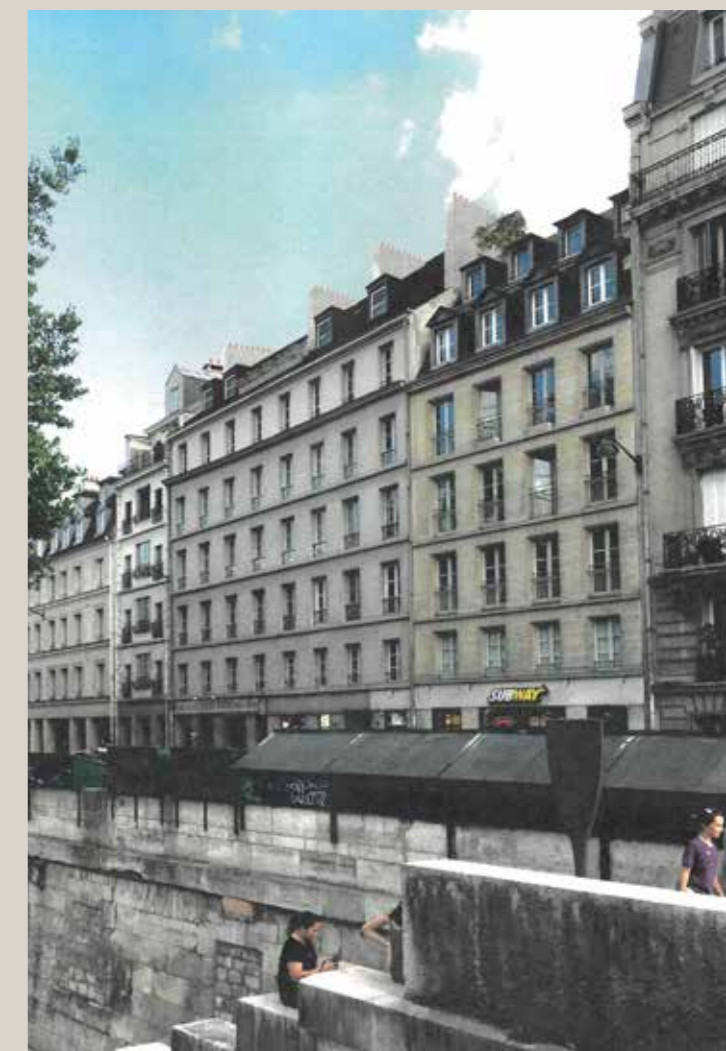
Vue actuelle de la façade sur cour.



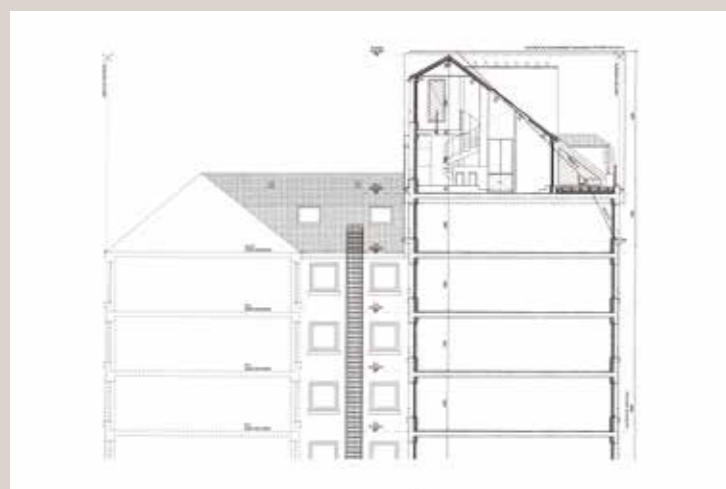
Élévation de la façade sur cour, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Bernard SZELECHOWSKI).



Élévation de la façade sur le quai, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Bernard SZELECHOWSKI).



Vue d'insertion du projet depuis le quai (© Bernard SZELECHOWSKI).



Coupe, état projeté (© Bernard SZELECHOWSKI).

[29, rue du Faubourg-Saint-Martin (10^e arr.)]

Surélévation d'un ancien corps de logis XVIII^e

Pétitionnaire : M. DEHER Olivier

PC 075 110 18 V 0030

Dossier déposé le 23/08/2018

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet

« Surélévation d'un niveau d'un bâtiment R+4 + combles à destination d'habitation et de commerce au rez-de-chaussée (un logement créé) et création d'une terrasse accessible en toiture.

SHON créée : 67,7 m² ; surface du terrain : 318 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le bâtiment sur rue et l'aile en retour concernés s'insèrent dans le tissu dense de l'ancien faubourg Saint-Martin. Ils appartiennent à un ensemble de constructions établies sur une parcelle en lanière très profonde, et disposées en deux C superposés, séparés par une cour. Le « Plan Vasserot » et les feuilles cadastrales par immeuble conservées aux Archives nationales nous apprennent que le fond de la parcelle était, jusqu'en 1836 au moins, occupé par un jardin qui disparaît entre 1836 et 1845 au profit de nouvelles constructions.

Le corps de logis s'élève sur un niveau de caves (daté du XVII^e siècle), un rez-de-chaussée, quatre étages carrés (le quatrième étant mansardé côté cour) et un niveau

de comble habité. Il a été reconstruit avant 1736 par le sieur Jacques-Richard Cochois, sur une base ancienne, parallèlement à l'édification d'un nouveau bâtiment en fond de cour (hors projet) et de l'aile en retour qui les relie. Dans la mesure où l'usage n'était pas de faire table rase complète des vieux bâtiments, il faut considérer que le bâtiment sur rue, bien que reconstruit, est le plus ancien de la parcelle et conserve probablement aussi des éléments du XVII^e siècle en superstructure.

L'aile en retour présente la même élévation que le corps de logis principal côté cour et le bâtiment en fond de cour, c'est-à-dire trois étages carrés puis un niveau mansardé. Elle abrite un bel escalier en bois du XVIII^e siècle qui distribue les différents niveaux des bâtiments sur rue et en fond de cour. L'accès à cet escalier se fait directement depuis la cour sur laquelle s'ouvre la cage. Cette dernière est éclairée par des fenêtres dont les menuiseries à petits bois du XVIII^e sont toujours en place.

La charpente du bâtiment sur rue conserve des éléments

anciens visibles dans les combles côté cour. Côté rue, la toiture a été rehaussée avant 1866. Elle n'est pas visible. Les couvertures de l'ensemble sont en zinc. Côté cour, on note la présence d'une lucarne à encadrement en bois qui éclaire le 4^e étage.

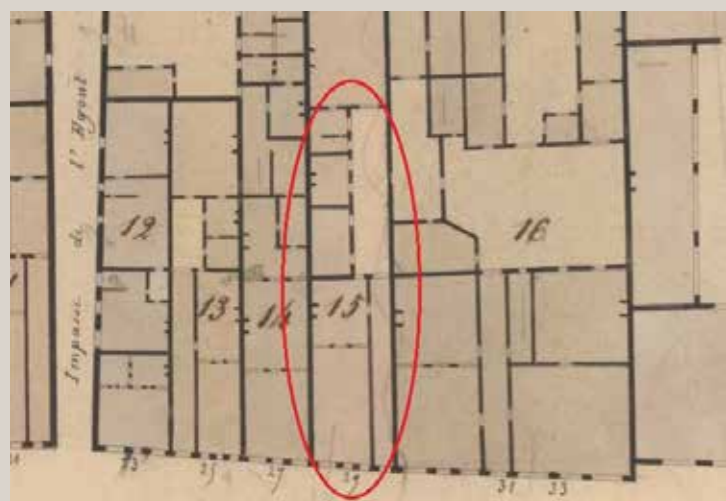
La toiture de l'aile en retour a été remaniée lors de son rehaussement partiel, à une date indéterminée.

Le projet prévoit la transformation du 5^e étage de ces deux bâtiments (sur rue et aile en retour) en un étage carré côté cour et la création d'un étage supplémentaire sous comble côté rue. L'ensemble sera traité en bardage zinc et menuiseries aluminium. Sur cour, il est prévu une façade type atelier en R+5.

Ce projet entraînera nécessairement la disparition de la charpente en place et de la lucarne ainsi qu'une rupture dans la ligne de faîtage actuelle tracée de façon continue entre le bâtiment sur rue, l'aile de liaison et le bâtiment en fond de cour qui forment un ensemble historique cohérent.



Extrait du P.L.U.



Extrait du Cadastre de Paris par îlot (1810-1836) (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la façade sur cour du bâtiment principal et de l'aile en retour.



Vue actuelle du départ de l'escalier XVIII^e.



Vue actuelle de la panne et de la jonction entre les charpentes des deux bâtiments.

DISCUSSION

Sans s'opposer au principe d'une surélévation, plusieurs membres estiment qu'elle est trop importante. L'un d'eux souligne également le caractère inopportun de l'habillage en zinc qui accentue la présence du volume ajouté.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'ancien un corps de logis XVIIIème du faubourg Saint-Martin.

La Commission accepte le projet mais demande que la surélévation proposée ne dépasse pas la hauteur de l'immeuble de droite sans s'aligner sur celui-ci. Elle recommande également l'abandon d'un couverture par un bardage en zinc afin que le nouveau bâtiment et ses mitoyens présentent sur la rue un paysage bâti relative-

ment homogène.

SOURCES

- Archives nationales : F31/55 pièce 210 ; MC/ET/XXVI/1248.
- Terrier de la censive de l'Archevêché dans Paris.

[1, place du parvis Notre-Dame (04^e arr.)]

Démolition des bâtiments construits dans les cours de l'Hôtel-Dieu

Pétitionnaire : Assistance Publique Hôpitaux de Paris
PD 075 104 18 V 0005

Dossier déposé le 16/10/2018

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Démolition partielle de quatre cours de l'hôpital Hôtel-Dieu.

SHON démolie : 6000 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel Dieu. Reconstituit lors des réaménagements d'Hausmann au nord de la Cité en détruisant totalement le parcellaire médiéval. Il est bâti entre 1864 et 1877 par J. Gilbert et S. Diet selon le modèle hygiéniste issu de la fin du XVIII^e

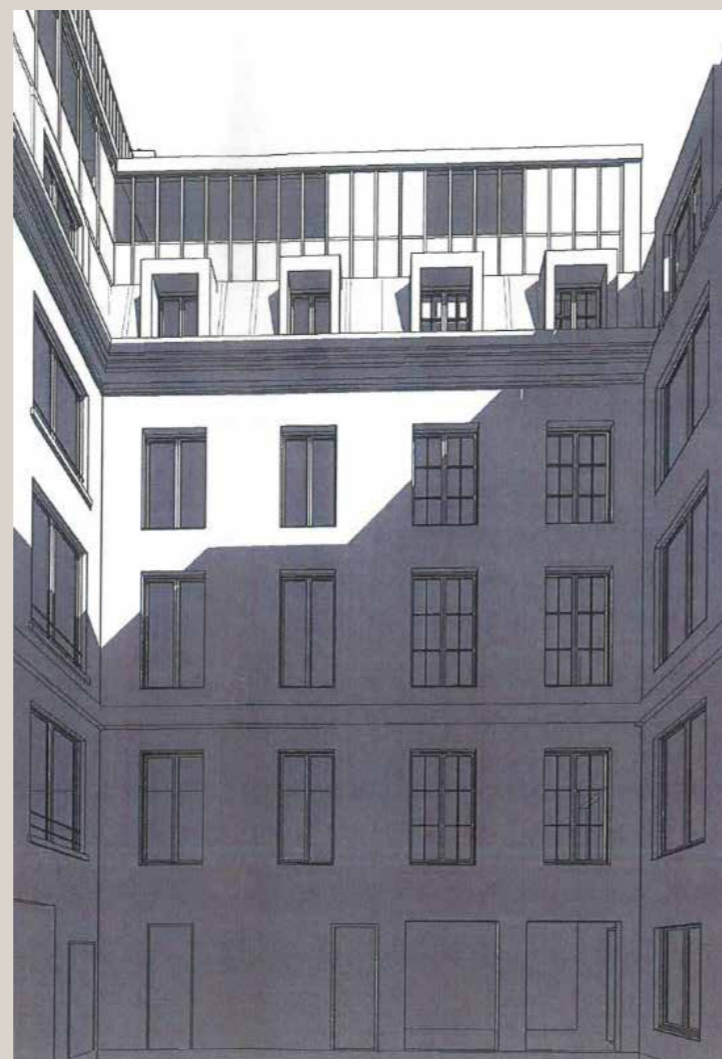
siècle. Le bâtiment est organisé autour d'une très longue cour centrale formée de deux galeries superposées à arcades et fermée au nord par une chapelle. Des bâtiments parallèles reliés par des ailes de part et d'autre de la cour traduction architecturale d'un souci de ventilation. Les médecins avaient obtenu en 1872 la suppression du dernier étage projeté sur l'aile nord pour limiter les risques de contamination. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 mai 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'Hôtel-Dieu portant



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Architecture Consultant).



Vue d'insertion du projet depuis la cour (© Architecture Consultant).



Extrait du P.L.U.



Vue de l'Hôtel-Dieu, depuis le quai Saint-Michel, vers 1867 (© Charles Marville/BHVP/Roger-Viollet).



Plan des expropriations (vers 1865).



Vue actuelle de l'entrée depuis le parvis Notre-Dame.

sur le volet hospitalier du programme.

La Commission s'étonne que l'opération entière repose sur un programme hétérogène qui ne tient aucun compte de l'unité du site et n'en respecte véritablement ni le plan ni l'architecture. Elle s'oppose à ce que les interventions annoncées s'affranchissent de la prise en compte du patrimoine et demande que soient écartés le percement d'une nouvelle entrée côté quai prévoyant de découper l'architecture et de tailler au revers dans les dispositifs d'origine du hall, la densification des cours côté rue d'Arcole qui supprimerait définitivement l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en peigne adopté par les architectes Gilbert et Diet et la modification des arcades de la cour centrale (menuisées au rez-de-chaussée et libres en haut) inspirées des grands modèles italiens de la première Renaissance, qui seraient uniformément vitrées.

La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique inscrit au PLU, demande

qu'il fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques. »

PRÉSENTATION

La reconstruction de l'Hôtel-Dieu, projetée de longue date en raison de la vétusté et de l'insalubrité de ses bâtiments, fut décidée sous le Second Empire. Les plans furent plusieurs fois modifiés pour satisfaire aux conditions d'aération des bâtiments demandées par les membres du corps médical mais le plan d'origine, en double peigne, ne fut à aucun moment remis en question. Il reprenait le modèle ancien de l'architecte Poyet, qui fut tout au long du XIX^e siècle jusqu'à la révolution pastorienne, la pierre angulaire de l'architecture hospitalière. L'entrée de l'hôpital se fait encore aujourd'hui par le parvis Notre-Dame. Un grand vestibule relie les deux ailes desservies par des galeries qui longent la cour centrale, elle-même terminée par une chapelle dont la coupole prévue à l'origine ne fut jamais construite. La cour est coupée dans

sa profondeur en deux parties que séparent une galerie transversale et un jeu d'escaliers permettant le passage de l'une à l'autre. Les anciens pavillons des malades sont placés perpendiculairement aux ailes longeant l'espace central. Ils alternent avec des cours, qui étaient à l'origine plantées d'arbres et gazonnées. Quatre d'entre elles avaient leur centre orné d'un jet d'eau retombant dans une vasque. Le site a connu plusieurs transformations, les principales étant l'arrivée de constructions plus basses dans les cours et la création, dans les années 1975-1980, de planchers intermédiaires qui ont fait disparaître la volumétrie d'origine des grandes salles et des cages d'escalier.

Au regard du projet retenu par l'AP-HP qui modifie profondément l'identité du site, la Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique inscrit au PLU, a demandé que l'Hôtel-Dieu fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques. Elle n'a malheureusement pas été sui-

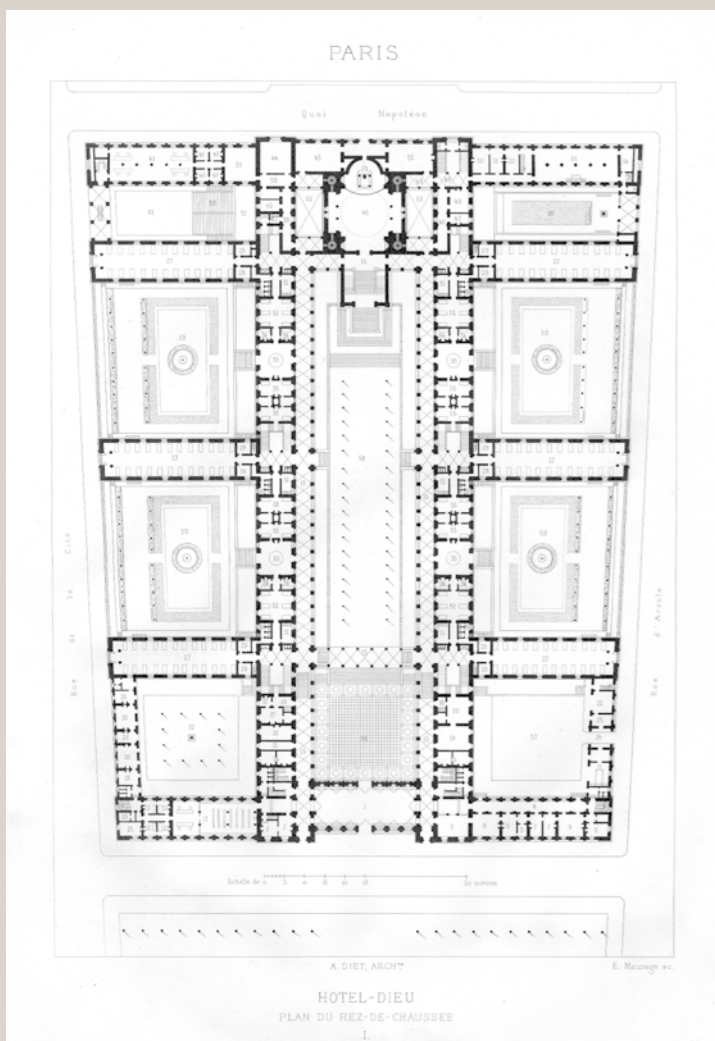
vie. Le vœu s'inquiétait en particulier de la densification des cours qui supprimerait définitivement l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en peigne adopté par les architectes Gilbert et Diet.

Le permis déposé demande pour cela la démolition préalable des constructions actuellement en place en soulignant l'hétérogénéité des bâtiments, la vétusté de leurs façades et leur absence de valeur patrimoniale.

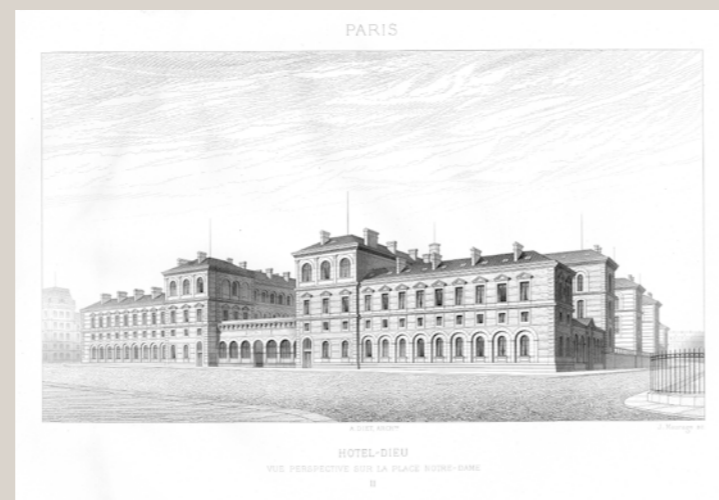
L'AP-HP semble à ce stade avoir renoncé à celle des murs historiques clôturant les cours sur la rue de la Cité et la rue d'Arcole. Si cette intention était confirmée, elle aurait pour effet de modifier l'implantation des nouveaux bâtiments prévus en remplacement de ceux dont la démolition est demandée et pour lesquels un PC devrait être déposé courant 2019.

DISCUSSION

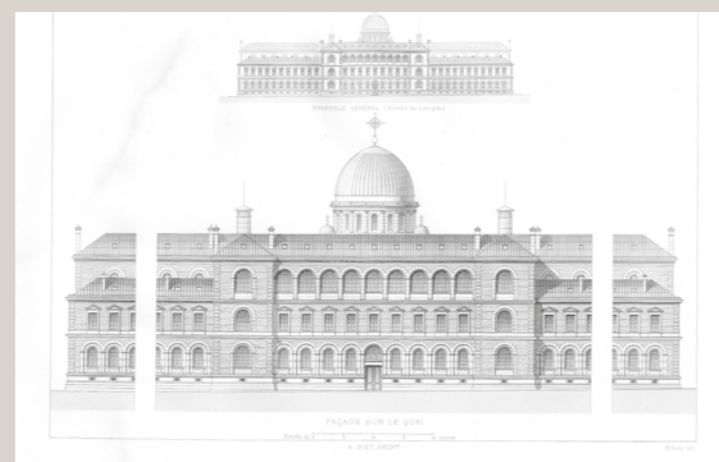
Les membres se félicitent du maintien des murs de clôture sur la rue qui relèvent du dispositif d'origine de l'hôpital.



Plan du rez-de-chaussée (publié dans Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*).



Vue perspective sur la place Notre-Dame (publiée dans Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*).



Élévation de la façade sur le quai (publiée dans Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*).



Vue actuelle d'un bloc opératoire dans une cour latérale.



Vue actuelle de la cour latérale du côté de la rue d'Arcole.



Vue actuelle du mur de clôture d'origine, côté rue d'Arcole.

Concernant la démolition des bâtiments actuellement implantés dans les cours et qui ont peu d'intérêt, un membre souligne que la principale question est celle de leur remplacement par des nouvelles constructions plus imposantes. Il demande que la Commission reste très attentive à l'évolution du projet sur ce point. Il s'étonne également que la demande de protection au titre des Monuments historiques n'ait pas abouti et déplore la transformation d'un ensemble architectural d'une grande qualité dont il aurait fallu préserver la fonction d'origine plutôt que d'en couper l'utilisation entre deux programmes distincts. Ce regret est partagé par les membres qui s'interrogent sur la nature du futur projet et ses conséquences. Un membre souhaite que la Commission réaffirme avec force son opposition à la densification des cours et des espaces actuellement libres. Le peu de place accordé à la végétalisation est également souligné.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition des bâtiments élevés dans quatre cours de l'Hôtel-Dieu concernées par le volet hospitalier du programme de transformation du site.

La Commission a noté avec satisfaction la conservation des murs de clôture des cours sur la rue d'Arcole, et souhaite que ce parti architectural, respectueux de l'architecture hospitalière parisienne classique, perdure dans le projet définitif.

La Commission ne fait pas obstacle aux démolitions demandées, mais elle déplore qu'aucun projet architectural détaillé portant sur l'ensemble de l'hôpital n'ait été communiqué à l'appui de la demande. Il lui paraît étrange et inquiétant de présenter ce projet de manière tronquée.

La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique protégé par le PLU, rappelle

qu'elle s'oppose fermement à toute densification des cours qui supprimerait l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en double peigne typique de l'architecture hospitalière.

Elle demande en outre que le devenir de ces cours prenne place dans une réflexion générale sur le verdissement du site, afin d'une part de renouer avec son état d'origine et d'autre part de contribuer à l'action des pouvoirs publics, notamment la Ville, tendant à freiner l'évolution climatique.

La Commission rappelle enfin qu'elle a précédemment demandé que l'Hôtel-Dieu fasse soit protégé au titre des Monuments historiques. Elle s'étonne que la municipalité n'ait pas relayé ce souhait, s'agissant d'un des monuments les plus emblématiques du patrimoine parisien, et l'invite à se prononcer en ce sens.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM42.
- Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*, volume 4 (Édifices sanitaires), Paris, 1883.
- Les dossiers du musée d'Orsay, *L'architecture hospitalière au XIX^e siècle, l'exemple parisien*, Paris, 1988.
- Cahiers du patrimoine, *L'hôpital du Moyen-Age à nos jours en France, Histoire et architecture*, Paris, Éd. Lieux-dits, 2016



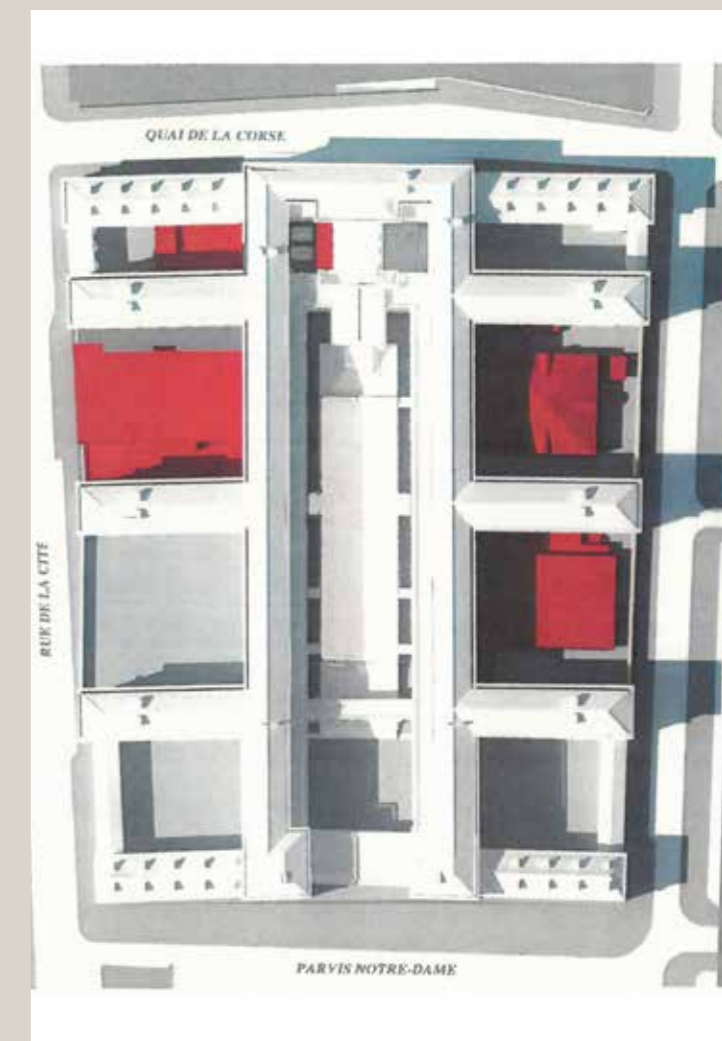
Plan-masse des démolitions projetées (© SCAU architecture).



Vue axonométrique des démolitions projetées. Projet présenté en mai 2018 (© SCAU architecture).



Vue axonométrique des démolitions projetées. Nouveau projet (© SCAU architecture).



Plan présentant les démolitions projetées (© SCAU architecture).

119-123, avenue du Général Michel Bizot et 15-17, rue Messidor (12^e arr.)

FAISABILITÉ

Projet de démolition d'un bâtiment à vocation industrielle des années 1950-1960

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Cet ensemble de bureaux qui occupe l'angle de la rue du général Michel-Bizot et de la rue Messidor, est composé de deux parties principales. En 1948, un bâtiment édifié à l'angle et dont la construction a d'abord été refusée, car jugée non prioritaire par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme chargé d'allouer les matériaux, est construit d'un simple rez-de-chaussée et coiffé d'une toiture-terrasse. Il est destiné à l'habitation et aux bureaux d'un négociant en fers et métaux. L'opération n'est pas signée mais l'élévation est soignée et reconduit, d'un dessin sûr, les traits architecturaux de l'entre-deux

guerres. Dès son achèvement, la même année, le bâtiment est surélevé d'un étage et coiffé d'un comble droit. En 1955, le bâtiment est prolongé sur la rue Messidor de cinq travées en rez-de-chaussée coiffées de deux étages et d'un niveau de combles ; à cette occasion, le bâtiment d'angle est surélevé d'un étage pour atteindre le même niveau que la construction neuve. L'opération est signée par l'architecte Louis Gaye, toujours pour le compte de la même société, désormais dénommée Dufayet & Robert, la société de M. Robert ayant fusionné avec celle de son voisin, M. Dufayet, qui occupait l'autre parcelle à l'angle de l'avenue et de la rue de Messidor. Louis Gaye joue avec une grande habileté des ouvertures et des matériaux (brique rouge et béton lavé ou, par endroit, gravillonné)

pour assurer la jonction des bâtiments et harmoniser les élévations. Le nouveau comble est toujours brisé, la charpente en bois et la toiture en tuiles mécaniques.

Entre 1957 et 1959, la société Dufayet & Robert se voit contrainte de déménager hors de Paris, ses entrepôts, hangar et autres installations étant jugés par le M.R.U. soit polluants, soit trop gourmands en surfaces et donc gênants pour le développement du parc de logements jugé prioritaire. Une société immobilière est alors constituée et un ingénieur et architecte très prolifique des années 1950-1960, Abro S. Kandjian, se voit confier la réalisation de deux groupes d'habitation : le premier bâti sur l'autre versant de la rue Messidor, toujours à l'angle de l'avenue du Général-Michel-Bizot et le long de la rue Louis-Braille (1957), et le second occupant le fond de la parcelle des n°119-121 de l'avenue et débouchant sur la rue de Toul (1959).

En 1965, la société se développant, les bâtiments de bureaux sont agrandis d'une travée de trois étages sur rez-

de-chaussée le long de l'avenue du Général-Michel-Bizot, venant alors combler le passage qui desservait auparavant des entrepôts situés en fond de parcelle. Un porche, établi sous les bâtiments, permet de gagner des parkings souterrains nouvellement créés. Le bâtiment implanté à l'angle et son prolongement sur la rue de Messidor, sont surélevés d'un étage et couverts d'une toiture terrasse. Le projet revient à nouveau à Abro S. Kandjian. Sur rue, Kandjian reprend fidèlement l'architecture brique et béton de Gaye et de son prédécesseur. La surélévation d'un étage se confond habilement avec l'existant. Malgré les nombreuses reprises perceptibles, l'architecture est soignée et de qualité, tant d'un point de vue constructif qu'esthétique. Les années 1940 à 1960 se marient avec beaucoup de réussite.

Un nouvel agrandissement a lieu après l'acquisition de la parcelle voisine, entre 1990 et 1991. La société a acheté le 123, avenue du Général Michel Bizot, un ancien immeuble de rapport situé à l'alignement,



Extrait du P.L.U.



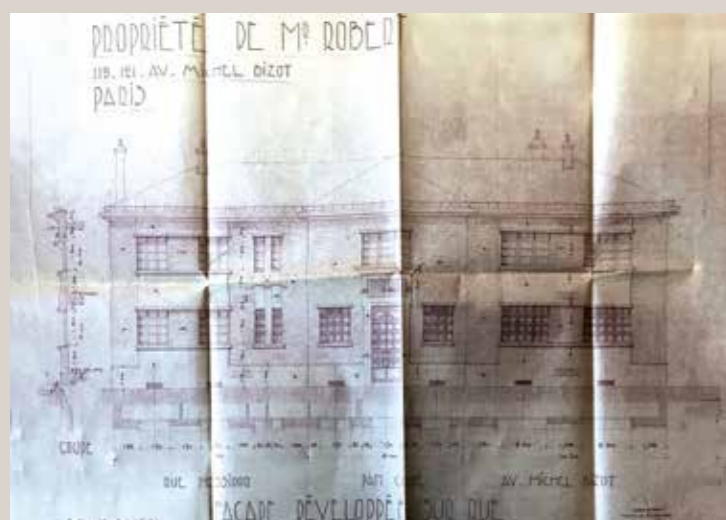
Élévation de la façade (PC 1955) (Archives de Paris).



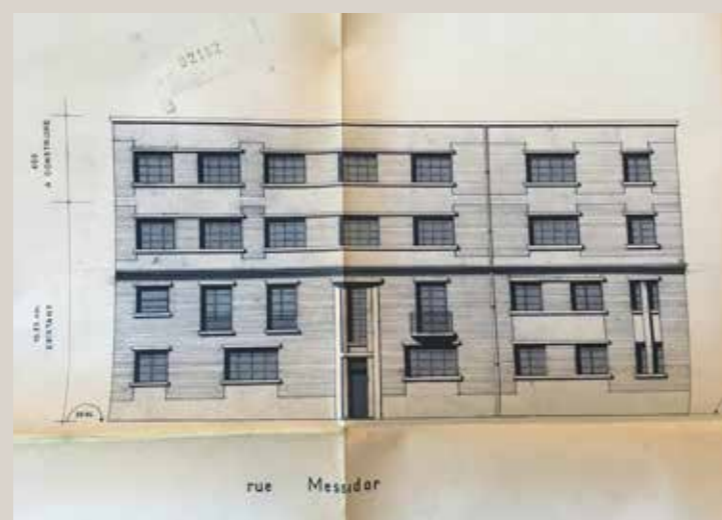
Vue actuelle depuis l'angle des deux voies.



Vue actuelle des façades côté cour.



Élévation de la façade (PC 1949) (Archives de Paris).



Élévation de la façade (PC 1965) (Archives de Paris).



Vue actuelle des façades sur cour. Au milieu, la travée édifiée en 1965.



Vue actuelle de l'immeuble du XIX^e siècle au pied de la Petite Ceinture.

vraisemblablement construit vers 1880 et qui compte quatre étages plus comble. L'ensemble est réhabilité, transformé en bureaux et surélevé d'un étage.

Le projet actuel porté par la Société Derichebourg qui a pris la suite de l'entreprise Dufayet & Robert prévoit la démolition de la totalité des bâtiments. Une réplique de la façade existante recopiant la façade de brique actuelle, jugée patrimoniale et porteuse d'une image à laquelle l'entreprise se dit attachée, serait construite en partie basse. Elle serait prolongée d'une architecture contemporaine et unitaire qui effacerait la juxtaposition des constructions actuelles, héritées de la constitution progressive de ce siège social. L'ensemble aurait 9 étages.

DISCUSSION

Un membre s'oppose fortement à ce projet, qui s'apparente à la reconstruction *in situ* d'un immeuble pastiche. Il aurait souhaité que le projet marque une différence plus évidente avec le bâtiment d'origine ou, encore mieux, que ce dernier fasse l'objet d'une

réhabilitation. La Commission partage cet avis.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un ensemble immobilier des années 1950-1960 pour faire place à une construction contemporaine élevée sur une réplique de la façade actuelle.

La Commission recommande l'abandon d'un tel projet qui remplacerait la juxtaposition actuelle de constructions héritées de la constitution progressive du bâtiment par une mise en œuvre factice d'un caractère totalement mensonger.

SOURCES

- Archives de Paris : VO13 114 ; 1069W 399 ; 1178W 419 ; 2488W 43.

[64, avenue Parmentier et 2-4, rue Léchevin (11^e arr.)]

FAISABILITÉ

Projet de surélévation et restructuration d'un immeuble protégé

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Au 64 avenue Parmentier immeuble de rapport à usage mixte de la fin du XIX^e siècle. Sur l'avenue les deux premiers niveaux découpés par de larges baies d'atelier au premier étage sont traités en briques polychromes et surmontés d'un étage et d'un comble réservé à l'habitation. Porte cochère. »

PRÉSENTATION

Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, le onzième arrondissement de Paris, ancien faubourg à vocation artisanale annexé à Paris en 1860, voit la création de nombreux ateliers et de manufactures. L'immeuble implanté à l'angle de l'avenue Parmentier percée entre

la rue Saint-Ambroise et la rue de la Fontaine-au-Roi en 1876 et la rue Léchevin (passage privé à l'origine ayant pris le nom de son propriétaire) a été conçu pour une affectation mixte : des ateliers et magasins jusqu'au premier étage, les appartements des deux propriétaires, les chambres de bonnes et débarras aux autres niveaux.

L'immeuble a été construit pour la famille Bengel, fabricant d'appareils à gaz, en deux phases : le bâtiment donnant sur l'avenue Parmentier et ses deux ailes en retour ont été élevés en 1887 ; leur prolongement ainsi que l'ajout d'une nouvelle aile en fond de cour datent de 1890 et présentent une différence de hauteur de plancher rattrapée par des emmarchements intérieurs.

Les plans de l'ensemble ont été probablement dressés



Vue de l'entrée sur la rue de Messidor (corps de bâtiment édifié en 1955).



Vue d'une fenêtre du rez-de-chaussée (corps de bâtiment édifié en 1955).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux voies (© Switch architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur l'avenue.



Extrait du plan cadastral de 1902.



Vue actuelle depuis l'angle des deux voies.

par l'architecte Julien Michel Morize (1842-1922), architecte du département de la Seine et concepteur d'hôtels particuliers, d'immeubles et de bâtiments publics (casernes de gendarmerie et prisons).

Composé d'un rez-de-chaussée surélevé sur un niveau de sous-sol semi-enterré, de deux étages carrés et d'un dernier niveau mansardé sous comble, l'immeuble présente une porte cochère sur l'avenue donnant accès à une ancienne cour pavée, aujourd'hui bétonnée. Une galerie vitrée sur consoles et deux bow-windows en fonte sur la cour ont été probablement rajoutés au moment des travaux d'agrandissement de l'immeuble.

Le dessin de la façade reflète l'usage mixte du bâtiment, en marquant une différence entre les niveaux affectés aux magasins et ceux réservés à l'habitation. L'escalier principal, en bois, est implanté à gauche du passage cocher, sur lequel il débouchait directement, sans vestibule intermédiaire.

En 1920, une extension élevée d'un étage sur rez-de-

chaussée, réalisée avec une structure métallique poteaux-poutres et remplage en brique, a été construite dans la cour, accolée à l'aile gauche, ce qui a provoqué la démolition de la majeure partie d'un ancien auvent. Pendant la première moitié du XX^e siècle, les planchers du rez-de-chaussée ont été renforcés par l'introduction de poteaux métalliques au sous-sol.

Des années 1970 date le changement d'affectation en bureaux, lorsque l'immeuble a été occupé par l'Association des Petits Frères des Pauvres. Dans les années 1980, la distribution intérieure a été modifiée avec l'aménagement de pièces indépendantes distribuées par de longs couloirs.

Le système structurel du rez-de-chaussée sur cour, avec poteaux en bois sur daïs et allèges en brique, a été remanié au fil du temps avec la création d'une porte, la reconstruction partielle des allèges et le remplacement des menuiseries. À une date inconnue, deux entrées ont été ouvertes sur la rue Léchevin et les fenêtres du rez-de-

chaussée agrandies.

Les toitures ont été restaurées dans les années 2011-2012 et couvertes partiellement de tuiles mécaniques ; les charpentes ont été modifiées mais ont néanmoins conservé certains de leurs éléments d'origine.

Le projet prévoit de libérer la cour en démolissant le corps de bâtiment adossé à l'aile gauche. Le pied de façade devra être reconstitué et des baies d'ateliers seront ouvertes au rez-de-chaussée. Les allèges en brique des autres façades de la cour seront déposées et des panneaux de verre installés toute hauteur.

Il est également prévu de creuser partiellement la cour (en laissant une bande de circulation en périphérie) pour permettre la réalisation d'un patio en contre-bas. Le sol du R-1 serait vitré, permettant d'éclairer un deuxième niveau de sous-sol accueillant des salles de réunion. Grâce à un système mécanisé à préciser, le patio pourra être ouvert ou fermé sur les côtés. La surface restante de la cour serait occupée par un jardin en pleine terre.

Les combles, côté cour, seraient rehaussés (avec la création d'un étage supplémentaire dans l'aile droite) et un bandeau vitré installé pour éclairer ce niveau. Le projet envisage cependant de maintenir les fermes actuelles, une structure indépendante étant créée pour reprofiler le comble. La tuile en toiture serait remplacée par du zinc. L'escalier situé à gauche du portique serait partiellement démonté, sa première volée étant détournée pour gagner de la place aux pieds des emmarchements. Les étages seraient aménagés en plateaux en supprimant les cloisons actuelles et les faux-plafonds.

Certaines baies du rez-de-chaussée et tous les soupiraux de la façade sur la rue Léchevin seraient élargis.

DISCUSSION

Un membre estime que la proposition de surélévation du bâtiment à droite dans la cour est irrecevable, étant donnée la protection du titre du P.L.U. dont bénéficie l'adresse. Il regrette également la densification excessive



Vue actuelle de la cour intérieure.



Vue actuelle de l'extension élevée dans la cour en 1920.



Vue actuelle de la charpente.



Coupe des bâtiments, état projeté (© DATA architectes).



Vue d'insertion du projet (© DATA architectes).

de la parcelle, le creusement de la cour et la modification de certains éléments de façade, tels que les allèges, qui montrent le caractère industriel de l'immeuble. Cette position est partagée par les autres membres.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation et restructuration d'un ancien bâtiment d'occupation mixte transformé ultérieurement en immeuble de bureaux.

La Commission accepte la démolition du corps de bâtiment adossé au revers d'une des ailes comme étant de nature à mettre en valeur la cour intérieure mais estime que les autres points du programme (creusement partiel de la cour, dépose des allèges en brique des façades intérieures, rehaussement ou surélévation des combles) seraient de nature à porter atteinte à la qualité de cet

ensemble protégé au titre du P.L.U. et qu'elle s'y opposerait si le projet perdurait.

SOURCES

- GRAHAL, *Immeuble 64 avenue Parmentier / 2-4 rue Léchevin (Paris XI^e). Étude historique et documentaire*, novembre 2018.

[60, rue Jouffroy d'Abbas (17^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Réfection totale des intérieurs d'un hôtel particulier de 1880

Pétitionnaire : Mme WEILL Astrid

SA GGVIÉ représentée par GROUPAMA IMMOBILIER

PC 075 117 18 V 0059

Dossier déposé le 08/10/2018.

Fin du délai d'instruction le 25/02/2019.

SHON à démolir : 72 m² ; SHON créée : 69 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 mai 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration intérieure d'un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau.

La Commission accepte les points du projet concernant le redressement arrière du comble, la recomposition de la façade arrière et la transformation du jardin extérieur

« Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 2 étages et combles sur rez-de-chaussée et rez-de-jardin avec modification de la façade, de la toiture, extension sur cour du R+2 à R+4, création d'un escalier extérieur en façade sur cour, aménagement paysager de la cour, suppression de la courette, création de trémies d'escalier et d'ascenseur, redistribution de l'ensemble des locaux, ravalement de la façade et remplacement des menuiseries extérieures sur rue.



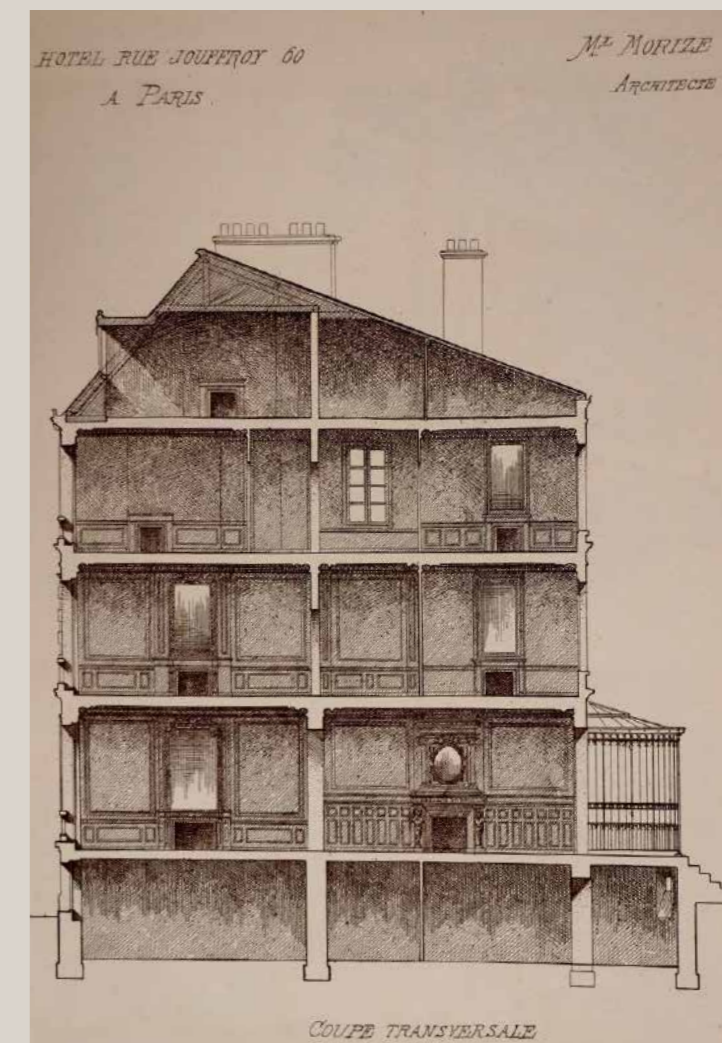
Élévation des façades sur cour, état existant présentant les démolitions envisagées (en haut) et état projeté (en bas) (© DATA architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Jouffroy d'Abbas.



Coupe transversale (publiée dans Antonin Ragueneau, *Monographies de bâtiments modernes*, [1889-1909]).

mais demande la conservation de l'escalier principal de l'hôtel sachant que sa démolition effacerait toute trace de la distribution et de l'organisation ancienne des étages, qui sont les derniers témoignages de l'occupation d'origine de la maison. »

PRÉSENTATION

Cet ancien hôtel particulier, qui abrite des bureaux depuis 1945, a été construit en 1880 sur les plans de l'architecte Julien Morize (1842-1922) pour accueillir la famille d'Antonin-Auguste-Fernand des Portes de la Fosse. L'immeuble se situe dans le quartier de la plaine Monceau, aménagé par les frères Pereire à partir de 1854, l'actuelle rue Jouffroy-d'Abbans étant ouverte en 1862. L'hôtel se compose d'un sous-sol semi-enterré, d'un rez-de-chaussée haut, de deux étages carrés et d'un troisième mansardé côté rue et lambrissé sur cour. Un jardin occupe la parcelle à l'arrière. Pour la façade principale, l'architecte a utilisé le vocabulaire architectural du début

du XVII^e siècle, caractérisé par des chaînages de pierre harpée encadrant les travées des fenêtres et se détachant sur les trumeaux de brique. L'ornementation de pierre sculptée est l'œuvre d'un dénommé Devèche, peut-être Alexandre Devèche (1844-1908) auteur entre autres des décorations des quatre dômes du Printemps en 1884. À l'intérieur, l'escalier principal, en bois et à triple volée, se présente aujourd'hui dans son état d'origine et plusieurs pièces ont conservé leurs boiseries anciennes.

Le projet, examiné en faisabilité, prévoyait la modification complète de la distribution et des circulations intérieures, ainsi que celle du jardin dont le niveau était abaissé. Le rez-de-chaussée était établi au niveau de la rue, la façade côté jardin reconstruite et le comble arrière redressé.

Le PC déposé par le pétitionnaire respectant le vœu de la Commission, qui acceptait les principales dispositions du projet mais demandait la conservation de l'escalier principal, peut donc être levé.

DISCUSSION

Les membres estiment que les modifications apportées au projet répondent aux demandes de la Commission et décident de lever le vœu pris précédemment.

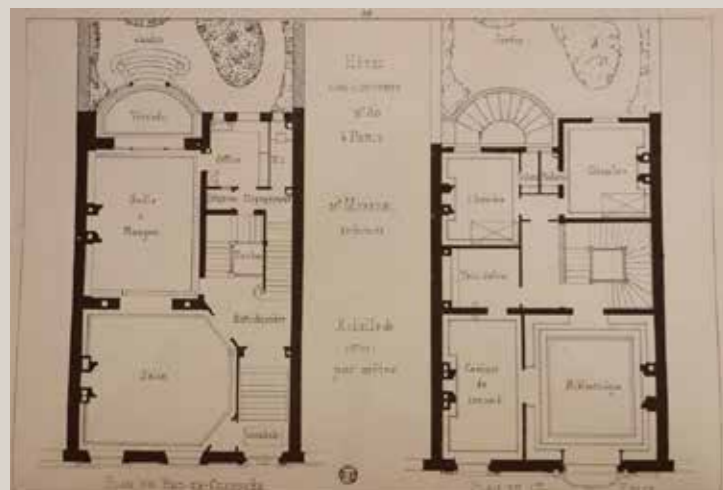
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier prévoyant la modification complète de sa distribution intérieure

La Commission, qui avait demandé la préservation de l'escalier d'origine, ayant obtenu satisfaction, lève le vœu pris dans la séance du 31 mai 2018.

SOURCES

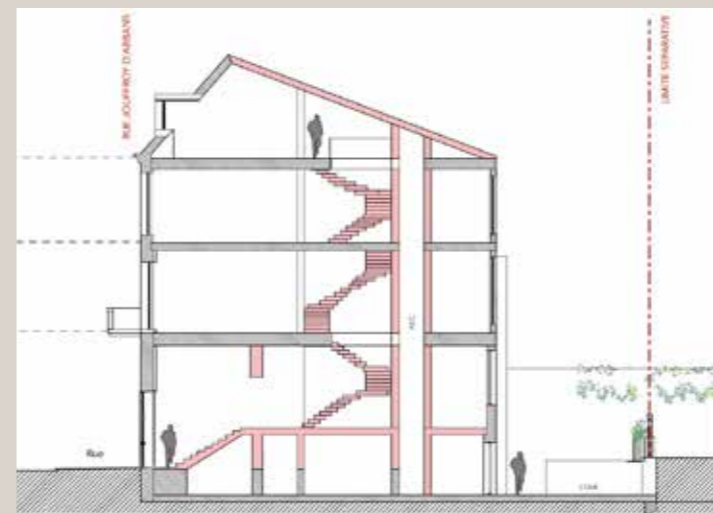
- RÉA, *Immeuble Jouffroy d'Abbans. Étude historique et architecturale*, janvier 2018.



Plans du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage (publié dans Antonin Raguenet, *Monographies de bâtiments modernes*, [1889-1909]).



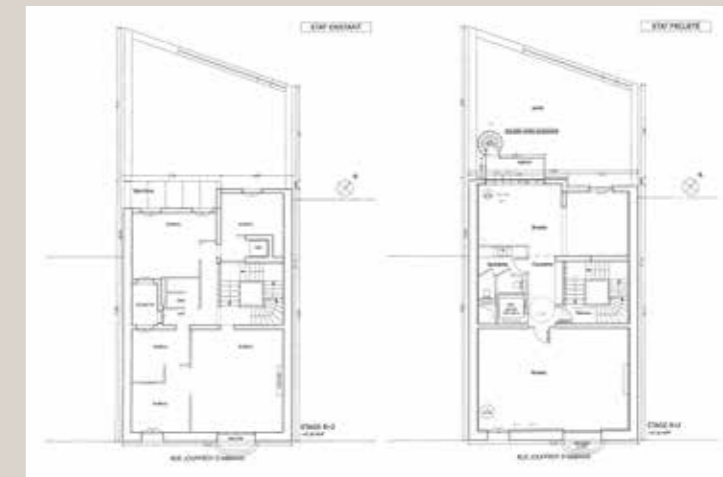
Ci-dessus et ci-contre : vues actuelles de l'escalier principal.



Coupe longitudinale, état existant (en haut) et projet présenté en mai 2018 (en bas) (© Bouchaud architectes).



Coupe longitudinale, nouveau projet (© Bouchaud architectes).



Plan du deuxième étage, état existant (à gauche) et nouveau projet (à droite) (© Bouchaud architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gysie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Garance Girard
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »